SI·EN Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 18
11 juin 1995

CONGRÈS
18-19 mai 1995
PARIS

Bourse du travail

SOMMAIRE

SPÉCIAL CONGRÈS
Compte rendu du congrès
Journée du 18 mai 2
Journée du 19 mai 10
Lettre remise au ministre 11
Synthèses des travaux 12
Messages, médias,... 13
Dispositif d'action 14
Motions 15
Texte d'orientation 18
En marge du congrès
IUFM et AIS,
la réflexion se poursuit 20
Résultats des élections
et des votes 22

CONCOURS
IEN 23
IPR-IA 24

L'inspection
n° 18
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
SI.EN-Fen
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tel 43 22 68 19
Imprimerie et
photocomposition : FEN
Commission paritaire :
3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028

Détermination

Cohésion

Action

Journée du 18 mai

Président : Michel **Le Bohec**
Assesseurs : Nicole **Hamon** et Bernard **Lespes**
Secrétaires : Marthe **Lévêque** et Yves **Rondel**

Ouverture du congrès par Michel Le Bohec et présentation de la tribune. Outre les personnes ci-dessus, y sont présents : Michel Marucelli, secrétaire général du SI.EN-FEN et Guy Le Néouannic, secrétaire général de la FEN.

Annonce du résultat des élections au B.N. et aux commissions de secteurs (voir page 22).

Présentation des travaux (Michel Le Bohec) :

Ce congrès est particulièrement important du fait des changements qui s'opèrent tant au niveau politique qu'au niveau du système éducatif :

- changement de Président de la République,
- changement de Premier Ministre ;
- peut-être changement de ministre de l'Éducation nationale ;
- évolution des statuts et carrières des différents corps au sein de l'Éducation nationale, en particulier celui des chefs d'établissement ou celui des enseignants.

L'homogénéisation des corps enseignants, les nécessaires cohérences et continuité entre les différents niveaux du système éducatif créent l'opportunité et la nécessité de l'évolution de notre place dans le système, évolution qui devra se traduire par la création d'un corps unique d'inspection que nous revendiquons à juste titre.

Nous avons fait passer l'idée de l'égale dignité des fonctions d'IEN et d'IPR-IA, cela doit se traduire par des retombées indiciaires.

Nous sommes placés à un tournant dans l'action que nous avons engagée.

Nous allons soit devoir l'abandonner et alors nos revendications ne seront pas entendues, soit devoir la prolonger et l'amplifier : c'est à mon sens la seule voie qui nous est donnée aujourd'hui. Il va falloir, par secteur, trouver ce que l'on va faire si l'on décide - comme je le souhaite - de poursuivre et bien préciser jusqu'où nous voulons aller, ce que nous demandons, ce que nous attendons de l'action.

Parallèlement à cette prise de position sur l'action, nous nous devons d'actualiser nos demandes dans le domaine corporatif et de définir nos positions quant à l'organisation, au fonctionnement ainsi qu'à l'évolution du système éducatif.

Nous pesons au quotidien par nos actes professionnels sur cette évolution, d'abord par les actes d'inspection. En effet, par exemple, il n'est pas indifférent de procéder à des inspections individuelles ou à des inspections d'écoles. Il n'est pas indifférent de promouvoir ou non un travail d'équipe, de le mettre en place dans et entre les inspections.

Prendre position en actes professionnels, voilà qui participe pleinement de l'action syndicale.

Guy Le Néouannic, secrétaire général de la FEN, est aujourd'hui avec nous et je l'en remercie. La FEN est notre fédération et nous en attendons un soutien logistique, une expression claire en termes d'évaluation des personnels, des établissements, et s'agissant de nos revendications, un soutien fort auprès des ministères concernés.

Intervention de Guy Le Néouannic

Chers amis,

Depuis hier nous avons formellement un nouveau Président de la République et un nouveau 1er Ministre. Nous devrions connaître la composition du nouveau Gouvernement dans les prochaines heures. Une page de notre histoire est maintenant tournée.

C'est une situation nouvelle qui est ainsi créée puisque pour la première fois depuis quatorze ans tous les pouvoirs sont à nouveau, au plan national, concentrés entre les mains des partis de droite.

La différence avec la situation d'avant 1981 c'est qu'aujourd'hui la droite détient, en plus, la quasi-totalité des pouvoirs dans les régions. Et ce pouvoir est une réalité !

Jacques **Chirac** est donc élu, nettement, et pour sept ans. Il ne s'agit pas, pour une organisation syndicale comme la FEN, soucieuse de la nécessaire indépendance réciproque entre le syndical et le politique, de contester ni la légitimité du nouveau Président, ni celle du prochain Gouvernement. Et il m'apparaît toujours curieux que certains se soient laissés aller à parler de «3ème tour social». Il y a certes des problèmes sociaux - et je vais y revenir - mais, sauf à vouloir mettre à mal les principes qui fondent une démocratie, il ne saurait y avoir d'autre légitimité que celle issue des urnes, dans le cadre d'élections libres, avec des citoyens responsables.

Cela étant dit, il nous faut cependant souligner que pour la première fois le nouveau président, qui n'était déjà pas en tête au premier tour, est élu par moins de la moitié du corps électoral (si l'on veut bien considérer les abstentions, les blancs ou nuls et les non-inscrits).

Tout conduit donc à penser que si, je le répète ce n'est pas la légitimité qui est en cause, c'est bien sur le terrain social que s'appréciera la politique et se mesurera, à terme, le degré de satisfaction ou de désillusion de ceux qui ont voulu ce changement. Les deux candidats qui se sont affrontés au second tour ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et c'est bien le social (emploi, salaires, protection sociale, logement, retraites) qui a été au coeur de leurs campagnes respectives.

Les conflits qui se développaient alors les y contraignaient d'ailleurs.

Il ne s'agit pas de faire a priori le moindre procès d'intention et il faut au moins attendre le discours

de politique générale du prochain premier Ministre afin d'être complètement éclairés sur les principales orientations de la politique qui sera conduite. Mais il est vrai aussi que cette politique se trouvera largement contrainte et par les axes tracés par Jacques **Chirac** lors de la campagne présidentielle et par la situation économique générale.

D'ores et déjà il s'agit de dire, face à certaines orientations, quelles sont nos exigences. Car si les gouvernements se succèdent nos mandats demeurent.

Le BFN d'hier a donc cherché à préciser dans quel contexte nouveau risquait de s'inscrire notre action syndicale :

A défaut d'engagements précis l'essentiel des propositions en la matière devrait trouver sa traduction dans les orientations budgétaires des trois mois qui viennent.

* Lors de la présentation sans doute assez rapide d'un collectif budgétaire,
* et au mois d'août pour la mise au point du projet de loi de finances pour 1996.

Globalement, **Chirac** a tout à la fois promis de diminuer la pression fiscale tant sur les revenus des particuliers que sur les entreprises et de réduire «significativement» les déficits publics.

Le risque d'un certain désengagement de l'État n'est donc pas à écarter.

La baisse des charges sociales promise par ailleurs devrait être autofinancée soit pas une hausse de la TVA (de 18,6 à 20%) ; soit par une hausse de la CSG. Il est clair que si le choix définitif se porte sur la TVA, les conséquences sociales pourraient être importantes.

Mais c'est d'abord la question de l'emploi qui s'est trouvée au coeur des discours de la campagne électorale. La question de la réduction du temps de travail, comme instrument de création d'emplois, est revenue au premier plan de l'actualité. Ce n'est pas la FEN qui s'en plaindra. L'an dernier, au congrès de Tours, nous avons choisi de faire du temps de travail l'un des moyens de la lutte contre le chômage.

Pour la FEN, la redistribution des revenus, en faveur des salariés, la recherche d'une politique européenne concertée de stimulation de la croissance, la mise en place des financements permettant de répondre à la demande de services de proximité, doivent en complément à la réduction du temps de travail, être mobilisées au service de l'emploi et de la diminution du chômage.

L'efficacité de l'utilisation de la réduction du temps de travail en matière d'emploi dépend étroitement de son ampleur et de ses conditions de mise en oeuvre. Il faut envisager une réduction importante du temps de travail pour espérer un résultat significatif sur le volume des créations d'emplois.

Au vu du programme du candidat devenu Président de la République, on peut craindre que le gouvernement à venir ne fasse pas de cette stratégie une priorité. C'est donc aux organisations syndicales qu'il reviendra de prendre les initiatives nécessaires pour l'y contraindre et éviter, qu'une fois de plus, ce dossier soit enterré. C'est visiblement avec la ferme intention de peser sur les négociations avec le CNPF que la CFDT a décidé pour le 14 juin prochain, date de la seconde réunion générale des organisations syndicales avec le CNPF, une journée d'action justement sur le thème de la réduction du temps de travail.

A noter que la CGT a aussitôt collé à la CFDT.

A la FEN, mais aussi à l'UNSA, nous nous sommes dotés de mandats sur cette question de la réduction du temps de travail. Ni la FEN, ni l'UNSA ne sont directement partie prenante dans cette négociation avec le CNPF, mais le BFN a clairement précisé que nous ne pouvions être absents sur un terrain que nous considérons comme une priorité sociale. Le BFN a donc mandaté l'EFN d'une part et notre délégation à l'exécutif de l'UNSA cet après-midi, pour que nous-mêmes et notre union prenions toute notre place dans cette action.

Cela devrait aussi être l'occasion pour la FEN, et je le souhaite pour l'UNSA, de dénoncer avec fermeté le développement dans les secteurs de la responsabilité directe de l'État aux emplois précaires (type CES).

C'est d'ailleurs sur le même thème de l'emploi que, sur initiative du SE-FEN, sera organisée, le 7 juin prochain, à l'appel des syndicats enseignants une journée nationale d'action décentralisée. La FEN s'est associée à cet appel, en soutien à son syndicat.

Par ailleurs, dans les derniers jours de sa campagne pour le second tour J. **Chirac** a relancé l'idée d'une grande réforme de l'éducation. Décidément, il ne se passera pas un changement politique dans ce pays sans que les nouveaux arrivants estiment nécessaire de parler de réforme.

Mais de quoi s'agit-il ? On nous dit que quatre grands principes guident la démarche du nouveau Président de la République :

Premier principe : lutter contre l'échec scolaire et restaurer l'égalité des chances

Pour cela on propose :
a) de clarifier les missions de l'école (on ne saurait être contre le principe). Dans le cadre d'Éduquer pour Vivre Ensemble nous avons rappelé qu'il fallait que la nation précise ce qu'elle attendait de l'école à l'aube du XXIème siècle. Mais bien entendu sous réservé d'inventaire !
b) de combattre l'illettrisme par tous les moyens. Dont acte, attendons les moyens.
c) de limiter le nombre des élèves dans les classes notamment dans les quartiers difficiles. Nous applaudissons à deux mains.
d) d'inciter par des mesures financières et professionnelles les «profs» les plus expérimentés à choisir les postes les plus difficiles. On peut raisonnablement douter que cette seule mesure suffise.
e) de multiplier les cours de soutien. Bien sûr !
f) d'affecter en priorité les moyens humains et financiers là où les difficultés sont les plus grandes. Très bien !
g) de réduire le temps scolaire... Rêve ou utopie ? Avec quels moyens ? Dans quel délai ?

Deuxième principe: Ouvrir le système et responsabiliser les acteurs.

Les établissements scolaires doivent être administrés, nous dit-on, selon le double principe de la responsabilité et de l'autonomie ; formule qui est éclairée par les propos de Ch. **Millon**.

« Il faut permettre aux établissements de s'adapter. Ceux-ci doivent pouvoir proposer des parcours pédagogiques qui tiennent

détermination

compte du public accueilli, de l'environnement local. Les jeunes d'une école située au coeur d'une banlieue aux populations récentes et diverses n'ont assurément pas les mêmes besoins que ceux qui fréquentent le lycée prestigieux d'une grande ville où l'école primaire d'un village où tout le monde se connaît depuis des générations» (Ch. **Millon**).

La formule est, pour le moins, ambiguë. Elle peut conduire selon le sens qu'on lui donne à la meilleure des pédagogies (partir de la réalité d'une situation pour apporter aux jeunes ce qui leur manque afin de combler les déficits et les handicaps) ou à la pire des ségrégations, au pire des racismes si cela signifie école à deux vitesses : celle des nantis et celle des enfants défavorisés.

Troisième principe : multiplier les parcours de réussite

La formule est belle, mais elle recouvre surtout la réaffirmation du développement de l'apprentissage à tous les niveaux.

Le quatrième principe : c'est la méthode qui est annoncée : consulter tous les Français selon un processus en quatre phases

* Organisation d'Etats Généraux de l'Éducation.
* Élaboration d'un texte par une large commission (quel type de texte ? Un nouveau Contrat pour l'école ? Quelle commission ?)
* Choix d'un texte de principe par le Gouvernement.
* Et enfin référendum.

Cette méthode pose problème. Qui peut penser qu'à toutes les questions, à tous les problèmes que rencontre le système éducatif on peut répondre seulement par oui ou par non ?

On fige un bloc de propositions et on réduit la notion même de dialogue social à sa plus simple expression. C'est une étrange manière lorsque l'on affirme par ailleurs que l'on veut responsabiliser les personnels !

Quant aux grands-messes en forme d'États Généraux, n'est-ce pas ce que nous a joué F. **Bayrou** l'an passé ? On a vu le résultat. On a déjà donné.

Mais autre interrogation, est-ce qu'on ne nous cacherait pas autre chose ? Écoutons ce qu'écrit dans la même revue un certain J.L. **Boursin** - Recteur de son état et par ailleurs membre du C.A. de l'ACNEF (Association pour une consultation nationale sur l'éducation et la formation).

«Pourquoi donc,..., nous faut-il un référendum ? Deux raisons y poussent : juridique et politique. Juridique d'abord : certes une loi adoptée par référendum n'est pas, une fois promulguée, d'une nature différente d'une loi ordinaire, et elle contiendra probablement autant de mesures que de simples décrets ou arrêtés auraient suffi à mettre en oeuvre. Mais il y a une différence essentielle : une fois le débat clos, il ne peut pas être rouvert par une censure du Conseil Constitutionnel. Celui-ci s'est en effet, dès 1962, déclaré incompétent pour examiner une loi adoptée par référendum».

L'allusion à ce qui s'est passé en janvier 1994 est très claire. Et si par hasard, dans cette phase où le gouvernement établira «un texte de principe» on y rajoutait les dispositions naguère censurées par le Conseil Constitutionnel dans la loi Bourg-Broc (lequel, personne ne l'a oublié, est le délégué général du RPR à l'Éducation). Si le nouveau Président et son Gouvernement envisagent de nous resservir ainsi une nouvelle tentative d'aggravation de la loi Falloux, il faut qu'ils soient bien avertis que nous considérerions cela comme une déclaration de guerre.

Cela étant dit, il ne sera pas si simple de s'opposer à l'idée même d'un référendum qui peut passer chez beaucoup de nos concitoyens comme le nec plus ultra de la démocratie alors que sur des sujets complexes ce n'en est que la caricature !

Ce n'est plus l'heure de faire le bilan - bien négatif - des deux dernières années.

- des mauvais coups qu'il a tenté de porter contre l'école publique et auxquels nous avons répondu par la manifestation du 16 janvier 1994,
- au contestable nouveau baccalauréat,
- en passant par l'illusion du nouveau contrat pour l'école,

le système éducatif, les jeunes et les personnels pour l'essentiel, (malgré les quelques dispositions retenues en faveur des chefs d'établissements) n'ont guère à se réjouir de cette période, car les quelques bonnes intentions n'ont guère de traduction concrète faute de moyens.

Mais devant votre congrès je ne peux bien entendu passer sous silence ce qui vous concerne très directement.

En 1993, devant votre congrès de Strasbourg, je me réjouissais de la récente signature d'un protocole d'accord avec le MEN - protocole qui devait ouvrir la voie «à une étape significative de la revalorisation de vos carrières». J'ajoutais : «les mesures acquises ouvrent désormais la voie qui mène à un corps unique».

Deux ans plus tard, il faut bien constater que nous en sommes en fait au même point. Malgré vos demandes répétées, malgré tout l'appui de la FEN, rien n'a bougé. Pire que des réponses négatives on vous a ignorés et, en fait, traités par le mépris. Il a fallu que votre syndicat engage l'action pour qu'enfin on accepte de commencer à discuter. Et au moment même où le ministre était déjà quasiment parti.

Je le dis tout net cette attitude, outre ce qu'elle a de révoltant, témoigne d'un véritable aveuglement et sans doute d'une considérable ignorance du rôle et des missions des corps d'inspection, de leur importance, du rôle clef qu'ils ont à jouer dans l'impulsion de toute politique, de toute réforme, dans la formation des maîtres, dans l'évaluation du dispositif. Mais je ne vais pas vous apprendre ce que vous êtes. Je veux simplement vous dire que, de ces enjeux la FEN, elle, est parfaitement consciente.

Votre syndicat est dans l'action et il est prêt à la durcir si la porte récemment entr'ouverte devait se refermer. Non seulement nous vous comprenons mais vous devez être assurés de tout l'appui et de tout le soutien de la FEN pour exiger du prochain ministre qu'il prenne enfin cette question au sérieux et bien entendu que les suites qui s'imposent soient données à l'accord Fonction Publique de 1990.

Je ne doute pas un instant que votre congrès s'apprête à réaffirmer

avec force vos exigences, exigences que nous partageons.

Permettez-moi pour conclure de vous souhaiter de bon travaux.

Intervention de Michel Marucelli

Mes chers Camarades,
je suis très heureux de m'exprimer aujourd'hui devant vous pour ce qui restera le premier congrès national du SI.EN-FEN, le syndicat des Inspecteurs que nous avons construit ensemble.

Heureux, également, de nous retrouver en ces lieux chargés d'histoire - celle du syndicalisme ouvrier - en notant au passage que cela fait à peine plus d'un siècle, puisque créée en 1887, que la Bourse du Travail de Paris s'est définitivement installée, en 1892, dans ces murs.

Je tiens à remercier Lucette **Morand**, responsable de la section FEN de Paris, d'avoir mis à notre disposition ces salles aux noms évocateurs et qui portent encore la marque d'une certaine austérité, nous offrant ainsi la possibilité, pour quelques heures, d'un retour aux sources.

Mes remerciements vont aussi, tout naturellement, aux camarades de la section du SI.EN de Paris - et plus particulièrement à sa responsable Jocelyne **Fouquet** - qui ont accepté, malgré leurs lourdes tâches, de se charger de l'accueil des collègues et de l'organisation matérielle de ce congrès. Merci à Colette **Durand** qui a assuré la liaison entre le Bureau National et la section académique de PARIS.

Merci à Guy **Le Néouannic** d'avoir apporté l'éclairage de notre Fédération sur la situation générale dans laquelle nous nous trouvons. Merci aussi pour le soutien de la F.E.N. dans notre action, soutien dont personne ici n'a jamais douté.

Assemblée souveraine du syndicat, le congrès définit et fixe l'orientation syndicale pour les deux années suivantes et le Bureau National y rend compte de son activité, établissant ainsi le pont nécessaire entre le passé et l'avenir. C'est ce que nous allons faire pendant ces deux journées.

Il me revient de commencer par le complément au rapport d'activité, rapport dont vous avez pris connaissance dans le numéro 15 du bulletin syndical publié le 11 mars.

Depuis, deux mois se sont écoulés, donnant à ce congrès une importance toute particulière, pour deux raisons essentielles :

* d'une part, la période à laquelle il se situe ;

* et, d'autre part, l'action dans laquelle notre syndicat s'est engagé avec détermination.

Depuis plus de quatre mois, la vie nationale s'est mobilisée entièrement pour la campagne des élections présidentielles. Malgré les engagements antérieurs affichés de jouer leur rôle jusqu'au terme de leur mandat, les responsables politiques du gouvernement ont dû s'investir totalement afin de soutenir leurs poulains respectifs et concurrents jusqu'au premier tour - dont les résultats n'ont pas été sans surprise - mais ont aussi suscité l'inquiétude devant le nombre de voix recueillies par le Front national.

Inquiétude qui s'est tragiquement vérifiée dans le lâche assassinat de Brahim **Bouarram** le 1er mai. Le SI.EN s'est retrouvé spontanément dans le rassemblement, organisé au Pont du Carrousel, en sa mémoire et contre le racisme.

Le 7 mai, à l'issue d'un second tour jusqu'au bout marqué par l'incertitude, Jacques **Chirac**, le candidat du «changement», l'a emporté sur Lionel **Jospin**, candidat du «vrai» changement.

Il est aujourd'hui Président de la République, officiellement installé à l'Elysée, et vient de nommer hier soir son Premier ministre. Alain Juppé devrait donner la composition de son gouvernement dans la journée. Le nom du ministre de l'Éducation nationale devrait donc être connu dans les heures qui viennent.

Ainsi, comme lors des élections antérieures, la vie quotidienne s'est trouvée mise entre parenthèses, plus précocement peut-être que par le passé, les décisions pour l'avenir ayant été gelées.

Cependant, et contrairement au calme social habituellement observé en périodes préélectorales, des mouvements revendicatifs divers se sont multipliés, ne portant plus seulement sur la défense ou la lutte pour l'emploi, contre le chômage, mais aussi sur la revalorisation des salaires.

C'est dans ce contexte - et indépendamment de celui-ci - que le Bureau National a décidé, à la mi-février, de lancer l'action de rétention du courrier administratif - excepté pour ce qui concerne la sécurité et la santé des élèves et des personnels, jusqu'à ce que, dans un premier temps, le ministre reçoive le SI.EN-FEN afin que s'ouvrent, sans délais, des discussions sur l'inspection et la situation des inspecteurs, et pour lui exprimer leur mécontentement devant le trop-plein des tâches et le trop peu de considération en retour ainsi que leur détermination à voir aboutir leurs revendications.

Expression tout à la fois d'un «ras-le-bol» et de la volonté d'être reconnus à la hauteur de leurs missions et de leurs responsabilités qui, quelles que soient les spécialités, relèvent bien de l'aspect qualitatif de l'enseignement. La consigne donnée a répondu à une réelle attente des collègues, même au-delà de nos adhérents.

La mobilisation a été immédiate dans plusieurs académies et départements, elle s'est progressivement étendue et le mouvement est aujourd'hui engagé dans 22 académies recouvrant plus de 60 départements.

C'est ainsi que, malgré deux périodes de congés échelonnés qui n'ont guère facilité la coordination, l'action a porté ses premiers fruits.

Le 6 avril, entouré de responsables des directions concernées - hormis, il est vrai, la D.P.I.D. - occupée dans le même temps, tout comme d'ailleurs certains membres du Bureau National, par les travaux de la CAPN des IEN relative aux mutations - Xavier Darcos, directeur du cabinet, a reçu, au nom du ministre empêché, une délégation du SI.EN en lui déclarant que «les discussions étaient ouvertes» et en demandant à la D.G.F. de rencontrer à nouveau le SI.EN pour des réunions de travail technique. Après avoir rappelé les raisons du mécontentement des inspecteurs, de tous les inspecteurs, IEN et IPR-IA, notre délégation a rappelé ses revendications tant au plan des missions d'inspection que sur les aspects statutaires, indiciaires et indemnitaires.

Ce que nous avons retenu d'important de ces premières discussions :
* les orientations engagées depuis le loi d'orientation et le décret statutaire : inspection - évaluation -

travail en commun des inspecteurs, ne sont pas remises en question ;
* le corps unique n'est pas d'actualité. «Le ministre a dit non». A défaut de corps unique «on pourrait avoir rémunération unique» ;
* examen de la possibilité d'une NBI.

Le 19 avril, la DGF et le SI.EN-FEN se sont rencontrés, pour une première réunion d'approche du dossier. Précisions quant à nos demandes, examen des possibilités - non seulement du point de vue de l'Éducation nationale, mais aussi de l'interministériel avec la Fonction publique et le Budget. Échanges purement techniques, puisque le directeur adjoint nous annonçait que le directeur de cabinet, appelé à d'autres fonctions, ne lui avait laissé aucun mandat cadrant les discussions techniques. Vacance donc du pouvoir politique décisionnel.

Cependant, une seconde réunion s'est tenue le 9 mai au cours de laquelle le seul cadre dans lequel pouvaient se poursuivre ces échanges est resté celui de l'application du protocole Durafour aux inspecteurs de l'Éducation nationale.

A ce jour, une troisième réunion est prévue, le 23 mai prochain. En particulier sur la possibilité d'une NBI... et l'examen des raisons qui bloquent certains collègues en classe normale.

Voilà, mes chers camarades, les dernières informations que je puis vous donner sans trop entrer dans le détail - ce sera l'objet des actualisations rendues nécessaires et qui seront examinées en commission corporative - informations qui viennent compléter le rapport d'activité écrit.
Pour conclure, je voudrais ici résumer la situation :

* incontestablement, l'action engagée grâce à vous dès le retour des congés d'hiver, de rétention du courrier administratif, a atteint sa première étape qui était d'aboutir à l'ouverture de discussions sur la situation des inspecteurs.
* Ces discussions sont maintenant ouvertes mais la vacance du pouvoir politique que nous venons de connaître n'a pas permis d'avancer au-delà des questions techniques, intéressantes certes, mais dans lesquelles nous ne nous laisserons pas enfermer. D'ailleurs, même des choix techniques vont nécessiter des décisions de nature politique : ainsi de l'application du Durafour à un corps plafonnant au 818 NM.
* C'est pour cela que, dès sa nomination, nous demanderons à rencontrer le prochain ministre - qui pourrait bien être le même...
* Déjà, il faut qu'il sache que nous sommes déterminés à poursuivre les discussions engagées dans le but de satisfaire nos légitimes revendications ;
* qu'il sache également que nous n'attendrons pas une année de plus !

Mais cela implique, mes camarades, que nous soyons capables de donner des suites à notre action et, pour cela, répondre à des questions aussi simples que : lesquelles ? Pour quels objectifs ? A quelles échéances et comment ?

Sur toutes ces questions, le débat est ouvert. Il pourra utilement se nourrir de vos réflexions, suggestions, remarques à partir de la période écoulée.

Enfin, je ne veux pas conclure ce complément au rapport d'activité, sans remercier, au nom de tous, ceux qui vont quitter le Bureau National après avoir servi pendant de nombreuses années le syndicat - le SNIDEN, puis le SI.EN -, je veux nommer :
* Alain **Mouchoux**, au B.N. depuis 1981, qui a resserré les liens entre notre Fédération et le syndicat et lui a donné son ouverture internationale ;
* Colette **Durand**, dont nous connaissons tous le dynamisme et l'engagement - en particulier au service des jeunes enfants - et qui, depuis son entrée au Bureau National en 1979, s'est attachée à la promotion de l'enseignement préélémentaire et de l'école maternelle ;
* Noël **Josèphe**, enfin, élu au Bureau National en 1969, Trésorier national depuis 1970, représentant des retraités depuis 1979. Autant de responsabilités, prises dans une carrière d'inspecteur commencée il y a plus de quarante années, qui traduisent un engagement, un militantisme syndical caractérisés par une fidélité sans faille et une chaleureuse amitié tout à fait exceptionnels. Cela mérite bien un grand coup de chapeau !

Débat sur le rapport d'activité

J.-R. Gagneuil (R.D. Nord, délégué de la Section académique de Lille)

Après quelques hésitations et mises au point, l'académie de Lille a entamé une action syndicale d'un engagement et d'une dureté sans précédent.

Malgré la crainte d'un fléchissement au plan national, notre académie a vu avec plaisir ses membres syndiqués se mobiliser, mais également des non-syndiqués ou des collègues qui s'étaient éloignés de nous. Ces derniers nous ont dit leur joie de voir notre syndicat revenir à des valeurs dépassant celles d'un amicalisme douillet. Ils sont déterminés à se resyndiquer si notre syndicat garde, comme à l'heure actuelle, sa détermination.

Enfin l'académie de Lille est prête, non seulement à continuer l'action mais à la durcir, à la condition expresse que le Bureau National s'engage avec clarté et persévérance.

L.-P. Bouvet (R.A. Amiens)

Il ne faut pas s'engager dans l'acceptation de mesures qui seraient de nature à nous diviser, la NBI, la hors-classe peuvent en faire partie.

Les principes de l'action s'articulent d'abord autour de rencontres, et ce le plus rapidement possible, avec tous les responsables politiques pour exposer et défendre - avec un dossier unique - nos missions et nos revendications. Il faut lister les ministres et secrétaires d'État, les parlementaires à rencontrer localement. Il convient également de durcir les actions engagées dès lors qu'elles auront été expliquées et comprises (rôle de l'opinion). Il faudrait aussi trouver une action nationale : le concours des PE pour le premier degré ? On pourrait par exemple faire passer le concours et bloquer les notes ou les résultats pendant quelques semaines. Enfin, il faut que nous définissions un échéancier jusqu'au mois de septembre.

Il faut impérativement que le ministre nous reçoive avant le 15 juin. Nous n'avons rien à perdre. Mais si nous ne gagnons rien, nous aurons tout perdu.

L. Adam (R.A. Lyon)

L'académie de Lyon est entrée peu à peu dans l'action, d'abord le Rhône, puis la Loire, puis l'Ain, gagnant l'adhésion d'un certain nombre de collègues non syndiqués (il y en a peu).

Des mesures très concrètes ont été prises concernant uniquement la rétention du courrier administratif, en l'attente d'autres actions annoncées. Il est impératif pourtant d'être clair sur la fin de l'action, c'est aussi une condition de réussite. Quant aux actions prévues pour la rentrée auxquelles nous participerions, il faut anticiper, la rentrée à Lyon étant elle-même prévue avec une semaine d'avance.

Il convient enfin d'être attentif aux actions qui, mettant en cause des occasions de rémunération, risqueraient d'être moins suivies.

M. Cruchet (Versailles, représentant des retraités)

Question : à propos des perspectives de traitement unique, y aura-t-il des retombées, dans cette hypothèse, pour les retraités, en particulier ceux qui ont cessé leurs fonctions avant 1990 ?

B Achddou (R.D. Loire-Atlantique)

La position de l'académie de Nantes reflète la réflexion sur l'opportunité de l'engagement par le B.N. d'une action en mars-avril, compte tenu des échéances électorales. Mais le compte rendu du B.N. des 8 et 9 février montrait la voie. Nous sommes maintenant aussi déterminés que ceux qui ont démarré avant nous pour engager une action sur des bases claires : revalorisation réelle pour tous (et pas pour quelques-uns avec missions particulières). De ce point de vue, la carte statistique ne reflète ni cette réflexion, ni cette détermination.
Cette première étape doit être renforcée.

Nos propositions d'actions :
- renforcement de l'action engagée en mai-juin ;
- blocage administratif ;
- non-participation à différentes réunions (notamment au niveau de l'IA : CAPD, Conseil d'IEN...) ;
- annonce pour septembre d'une action forte : non-participation à la carte scolaire ou grève le jour de la rentrée.

C Philippe (R.A. Montpellier)

Inspecteur, un nouveau métier ?

1 - "Contrainte par corps" : diverses contraintes modifient désormais le profil, les rôles et les missions de notre corps d'inspection. Externes, elles se nomment missions transversales et touchent parmi nous des collègues de plus en plus nombreux. Internes au syndicat même, elles tiennent au nouvel élan qui nous engage, au sein de la FEN, à nous diversifier et à nous recomposer avec les ex-IET et les ex-IIO.

En conséquence, le standard "IEN 1er D" n'existe plus. Diverses redéfinitions s'imposent qui concernent la notion même de territorialité qui réarticulent nos positions départementales et académiques, qui consacrent la montée des rapports fonctionnels en balance des rapports statutaires inscrits dans la nature même de nos compétences auprès des instituteurs et professeurs des écoles et qui ont construit notre image, soudé nos certitudes parfois.

Si l'unité du corps est de façon urgente à l'ordre du jour, sa diversité, criante, doit être analysée et assumée. Il convient, semble-t-il, de passer d'une définition toute en compréhension, toute en densité, à une définition en extension, toute en richesse.

Pour renoncer, sans surprise, avec le processus même de notre formation initiale qui a su établir cohérence, complémentarité et solidarité sur des itinéraires divers d'instituteurs, de PEGC, de certifiés, de conseillers d'orientation, de CPAIEN... Notre richesse initiale - de formation tectonique diraient les géographes - il nous faut la redécouvrir, la redéployer à la sortie.

2 - Exister dans la diversité des partenariats :

Exister en tant qu'IEN, ce n'est plus s'enfermer dans des démarches traditionnelles et liées à un terrain arpenté, balisé et "baronnisé". Avec les "IET", les "IIO" et les IEN-AIS, la notion de territorialité doit être repensée.

Exister, c'est apparaître, selon la tradition préservée du monde rural, comme doté de réels pouvoirs de négociation auprès des décideurs réels, sur les nouveaux enjeux. Présence sur les "contrats de ville" sur les politiques de RASED, présence auprès des élus des grandes villes, présence auprès des administrations territoriales (ASE notamment) et d'état (DASS) ; présence dans les conseils de zone (ZEP).

Exister, c'est s'inscrire résolument dans un cadre - enfin trouvé ? - de déconcentration, en parallèle de la décentralisation. Le maillon fort de l'identité de l'État n'a pas toujours été reconnu au niveau de l'École primaire. Les IEN doivent sur ce lieu, revendiquer un rôle comparable à celui des principaux et des proviseurs. Sans affaiblir la position des directeurs d'école, leur reconnaissance comme chefs d'établissement, avec personnalité juridique et financière n'est-elle pas au préalable indispensable à l'identification de nos compétences et donc à l'éclairage de notre identité ? A cet égard, l'inspection elle-même ne doit-elle pas évoluer vers l'audit, aujourd'hui confié à des "missi dominici" de l'extérieur du département ? Ne convient-il pas d'assumer tous les aspects socio-économiques et financiers des structures scolaires pour peser plus encore sur le débat local, pour y apparaître au-delà même de nos qualités "didactiques".

Exister sur le terrain, c'est enfin œuvrer en réseau sur la ville (en inter-circonscription), sur une politique commune des enfants en difficulté (en inter-CCPE), sur une politique transversale, de l'école au collège et au lycée (dans les bassins, peut-être...), sur une politique intra-éducation nationale avec un conseil d'IEN fort, instance de politique et de cohérence.

3 - Les difficiles équilibres :
En conclusion, il convient donc d'assurer à la fois l'unité et la diversité. Il convient de réactualiser même nos certitudes. La carte scolaire est-elle encore - notamment dans les grandes villes - un outil identitaire, sinon ponctuellement avec le rôle du médiateur, du "petit rapporteur" ? La formation de circonscription peut-elle s'articuler avec la MAFPEN (comme dans le cadre obligatoire des SES)? Comment œuvrer auprès des enfants en difficulté sans "l'expérience" des IET sur les référentiels, sans les approches des IIO, sans leurs analyses, leurs compétences ? Et qui, objectivement, le fait ? Par ailleurs, la gestion des RASED n'est-elle pas un objet commun qui doit, en coordination avec les IIO, se poursuivre au collège et au-delà ?

Aujourd'hui IEN = "je suis plusieurs" avec des profils différents, des formations et des compétences différentes. C'est cette richesse inter catégorielle qui nous autorise, dans le système éducatif actuel, à poser un regard pluriel, cohérent et autorisé. Un regard déjà unique (?). Pour un nouveau métier interdisciplinaire ?

J. Hodin (Grenoble)

1 - L'action de non-transmission du courrier n'est pas efficace, car à cette époque de l'année, elle n'exerce aucune pression. En revanche, des actions bien ciblées peuvent se révéler plus "juteuses": absence au jury de concours des PE, non-participation à la formation des directeurs d'école et surtout rétention des effectifs à la rentrée de septembre.

Lecture de la motion de Grenoble (motion qui s'intègrera dans le dispositif d'action voté par le congrès).

2 - L'indemnité ZEP : une lettre signée de l'intersyndicale académique demandant l'attribution de cette indemnité a été adressée au ministre en septembre 94. Pas de réponse. Il faut, comme l'ont fait les psychologues scolaires, porter l'affaire devant le Tribunal Administratif. Il ne s'agit pas de faire des différences entre les IEN, mais de rétribuer un travail supplémentaire. Lorsqu'un IEN s'occupe de sa ZEP, il ne participe pas à la formation initiale, continue, ou aux autres activités rétribuées.

S. Joussier (R.A. Reims)

Mon intervention portera sur trois points :

1 - Un "billet d'humeur"
Le secrétaire général de la FEN vient de faire l'exégèse des propos de campagne de Jacques Chirac. Je me suis pris à penser que si le candidat battu avait été président, les a-priori de notre camarade auraient été plus favorables. Pour ma part, je n'oublie pas que ce candidat battu est à l'origine de presque tous nos maux. Il a cassé le corps des instituteurs et laissé de côté les retraités. Il en est de même en ce qui concerne les inspecteurs et je n'ai pas oublié le mépris dont il a fait preuve à notre égard. Le vrai syndicalisme, c'est d'avoir des lignes directrices qui

ne changent pas selon les gouvernements.

2 - L'action de notre Bureau.
J'ai voté pour, je suis un affectif, mais il faut reconnaître que les objectifs poursuivis apparaissent souvent flous aux collègues. Ce qu'ils souhaitent sur le plan financier, c'est que l'action porte sur une revalorisation. C'est l'épine dorsale de la mobilisation. Tous attendent beaucoup de ce congrès.

3 - Je suis un des derniers qui ont connu Josèphe en exercice et au moment de son départ, je tiens à le saluer et à le remercier pour le travail syndical qu'il a accompli.

J'en profite également pour saluer l'arrivée au Bureau de l'ami Cruchet.

Y Deverre (R.D. Alpes-Maritimes au nom de la section académique de Nice)

L'action nationale a été appliquée dans les deux départements de l'académie - avec l'aide très forte des centres de tri postaux ... en grève ! La mobilisation, de ce fait, est forte mais impossible à vérifier de manière précise.

Attention à l'élargissement de l'action : grève ? ou pas grève ? La section académique soutient la revendication de corps unique (le "traitement unique" ne serait qu'un passage).

Pour ce qui est des moyens, il y a toujours de gros problèmes de frais de déplacement : la contribution sur le véhicule de service est présentée par la section académique (et non plus par la départementale) et soumise à la réflexion du congrès.

N. Hamon (R.A. Dijon)

L'action syndicale a été bien suivie :
- ET : rétention des rapports de titularisation des PLP2, d'où inquiétude du rectorat qui a signalé notre position au ministère ;

- 1er degré : action assez bien suivie en Saône-et-Loire, unanimité des IEN syndiqués et non syndiqués pour une action efficace, en particulier, blocage des entrées en 6ème ;

- IO : inquiétude de leur part concernant la vacance importante des postes (27). Le syndicat devrait agir.

A. Poullié (R.A. Bordeaux)

La section académique s'est réunie le 12 mai. Le mouvement a démarré depuis la rentrée de février. Une liste a été établie de tout ce qui est retenu. Une extension de l'action est envisagée si nécessaire et la motion 1 a été envoyée aux IA, SE, IUFM, représentants des parents d'élèves.

Lecture est donnée de deux motions qui seront reprises par la commission des résolutions.

Y. Rondel (R.A. Caen)

Syndicat = "se battre ensemble pour"

Le Bureau académique s'est réuni le 3 avril.

1 - l'action est globalement suivie, même s'il y a un miroir déformant : le dit/ le non-dit, le fait, en fonction des pressions ;

2 - l'action doit être dure sur des objectifs précis : le corps unique ;

3 - il faut se battre sur ce qui rassemble, plutôt que sur ce qui divise (NBI, hors-classe), d'où une demande très forte sur le statut, la grille indiciaire, sur ce qui touche tout le monde ;

4 - le Minitel aurait dû être mieux utilisé pour l'information du déroulement de l'action, pour faire le point de l'actualité et donner des consignes claires.

Le B.N., en la présence de l'un de ses membres, a bien joué son rôle de relais.

Il faut se persuader que l'on ne peut progresser que dans le conflit : quand quelque chose se met en route, il faut aller jusqu'au bout. Des "dissidents" pourraient alors nous rejoindre. Si l'on n'est pas capables d'aller jusqu'au bout, en septembre, "la pêche à la syndicalisation" sera très difficile. Certains veulent mettre en place des actions "dures" mais ce qui est engagé perturbe déjà beaucoup. Pour l'avenir, on peut penser aux nouveaux programmes ?

A. Savigneux (Grenoble)

1 - Au nom de la section académique de Grenoble, je ne voudrais pas revenir sur l'intervention de ma collègue J. Hodin, mais clarifier l'apparent décalage entre Grenoble et les autres académies. Il est clair que nous sommes satisfaits de voir que se dégage de l'ensemble des interventions de la conviction. Nous sommes d'accord pour une action dure permettant la reconnaissance de notre fonction.

2 - En mon nom propre, je voudrais revenir sur l'intervention de M. Marucelli qui fait allusion dans son discours au climat politique (le vote Le Pen et aussi la mort de Brahim, ainsi que la participation de notre syndicat à la manifestation...)... Il faut aussi évoquer la mort à Marseille d'un jeune Français d'origine comorienne qui a été tué par des colleurs d'affiches d'extrême-droite. Il faut évoquer les lois Pasqua et de décembre 94. Il faut les évoquer et les dénoncer, comme l'attitude de l'IA des Hauts-de-Seine qui, sous prétexte d'aider les élèves, collecte des renseignements sur la régularité d'un séjour.

Au moment où l'on fête en grande pompe le cinquantenaire de la Libération des camps, la fin du régime nazi, les droits de l'Homme, il m'apparaît essentiel que l'on rappelle aussi les valeurs de l'École de la République?. Nous avons une valeur "marchande", mais aussi des valeurs à défendre.

Y. Dupetit (R.D. Hautes-Pyrénées

L'académie de Toulouse s'est engagée sur la base d'un mouvement fort et déterminé. La rétention du courrier administratif a été effective jusqu'à la date du 9 mai 95.

Mais la poursuite du mouvement reste hypothétique dans la mesure où la pression de l'Administration se fait très forte dans les domaines où son fonctionnement se trouve gravement perturbé (mouvement des enseignants du 1er degré, gestion des remplaçants) . Les collègues concernés souhaiteraient que la revendication s'engage sur des objectifs plus précis et se manifeste par une action applicable par tous les collègues IEN.

Intervention de Michel Le Bohec :

la commission des résolutions - constituée de Lise **Adam**, Roger **Bordage**, Léon-Paul **Bouvet**, Jean-Robert **Gagneuil**, Claude **Guerre**, Bernard **Lespes**, Annick **Poullié** - est chargée de travailler le 19 mai 95 sur la rédaction d'un texte à voter l'après-midi de ce même jour.

***Michel Marucelli* répond ensuite au débat sur le rapport d'activité.**

Notre congrès est le premier du SI.EN, toutes spécialités confondues. Nous avons eu certes des difficultés de coordination et de communication. Mais nous avons engagé une action qui a rapidement pris de l'envergure. Cette action a pour objectif de faire remonter nos revendications jusqu'au ministre. Actuellement, la rétention du courrier, commncée dans certains départements depuis deux mois et demi, pose de gros problèmes à l'administration. Mais cela pose aussi un problème pour les actions à venir. Compte tenu de l'actualité - décisive -, nous commencerons, dans chaque commission de secteur, par consacrer une partie de notre réflexion à voir quelles sont les actions que nous devons retenir : réalisables, à mettre en œuvre rapidement et avec des échéances précises (jusqu'aux vacances, à la rentrée de septembre).

Dans chaque secteur des collègues ont été désignés pour travailler sur des motions non présentées avant le congrès.

En réponse aux différentes questions relatives
- aux retraités : pas de retombées à attendre pour les retraités d'avant 1990 (cf. les chefs d'établissement qui n'en n'ont pas obtenu) ;
- l'augmentation de l'indice sommital des professeurs : cela va probablement obliger l'administration et la fonction publique à reconsidérer le lissage des corps à grande masse. Y aura-t-il glissement d'indices ? Les décisions sont d'ordre politique et relèvent de l'interministériel (fonction publique et budget) mais il y a là une petite ouverture ;
- l'action, qui nous permet de retrouver des collègues : l'action syndicale fédère les énergies. Toute démobilisation serait grave.

Le SNPIEN et le SGEN ne se sont pas manifestés mais ils nous rejoignant ponctuellement. Un syndicat ne vaut que par la force de ses troupes. Combien pesons-nous ? Il semble que notre "poids" ait légèrement augmenté depuis l'an dernier. Les actions que nous allons engager sont décisives pour notre avenir syndical et professionnel.

Vote sur le rapport d'activité.

***Noël Josèphe (trésorier national)* : rapport financier**

Il y a une diminution du nombre des adhérents du 1er degré. Les recettes ont cependant globalement augmenté mais les dépenses aussi. Il faudra penser aux ressources qui peuvent venir de la publicité. Le siège de la rue Lalande est devenu trop petit : il faudrait envisager de louer d'autres locaux.

Il faut absolument que les collègues règlent plus rapidement leur cotisation (trop de rappels nécessaires, des cotisations arrivent encore après le congrès...).

Deux points sont à souligner :

- les retraités se plaignent souvent de ne pas être associés à la vie syndicale. Pensez à les inviter régulièrement à vos réunions ;
- les IA ne peuvent rien sans vous : il faut être ferme sur les principes et continuer à vous battre.

Rapport des commissaires aux comptes (C. **Moritz**, C. **Philippe**, J.-C. **Quemin** - rapporteur C. **Philippe**)

qui attestent de la conformité entre écritures et pièces comptables pour la période du 24-03-93 au 11-05-95, le tout ayant été vérifié par sondages.

Deux propositions sont faites :
1 - dépersonnaliser les comptes bancaires des sections départementales et académiques (cf. ce que nous demandons de faire à nos coopératives scolaires).
2 - Il est lourd de n'authentifier les comptes qu'à l'occasion du congrès : il faudrait alléger ce travail en le faisant chaque année.

Les comptes du trésorier national sont avalisés.

Noël Josèphe répondant à une question de Serge **Joussier** (Reims) précise que le nombre des adhérents, à jour de leur cotisation syndicale, est de 1 142.

René Trévisan (Nantes)

1 - Il faudrait avoir les cartes d'adhésion avant la fin de l'année scolaire pour commencer la campagne de syndicalisation dès la rentrée.
2 - D'autre part, il faudrait peut-être envisager un prélèvement automatique chaque mois car la somme demandée est importante.

Noël Josèphe

répond que pour la première demande, il n'y a aucun problème mais que le deuxième est difficile à satisfaire pour des raisons comptables.

Michel Marucelli

il y a toujours des difficultés dans l'appel à cotisation : c'est une discussion à prendre en compte. Il faut que chaque R.A. et chaque R.D. soit en possession des fiches et des documents de syndicalisation mettant l'accent sur l'action entreprise et sur les négociations en cours pour motiver les collègues. Le B.N. a décidé de mettre en place une structure réduite du Bureau National qui se réunira le 14 juin et, entre autres, examinera cette question.

Serge Joussier

Il faudrait que le R.A. gère les cotisations des E.T. car les comptes actuellement sont difficiles au niveau académique notamment pour ce qui est du prélèvement des 4 %.

Jean-Robert Gagneuil

Pour le Nord, le paiement a été fractionné en trois fois : octobre, janvier et fin mai, d'où problèmes pour le vote (puisqu'il faut être à jour de sa cotisation pour pouvoir voter).

Pour ce qui est de l'indépendance par rapport à l'administration, et pour préserver le choix de ne pas utiliser la franchise postale de l'IA, il faudrait peut-être augmenter la part des sections académiques.

Michel Marucelli

À compter du 01-01-96, il n'y aura plus de franchise postale dans la fonction publique. Il faudra d'ailleurs veiller à ce que cela ne grève ni les frais de fonctionnement, ni les frais de déplacement.

Jean-Paul Vallier (Orléans)

demande les conditions à remplir pour ouvrir un compte au nom d'une section académique.

Résultats du vote sur le rapport d'activité (Michel Le Bohec)

1131 inscrits
536 votants
11 nuls
525 exprimés
402 pour soit 76,57 %
59 contre soit 11,24 %
64 abstentions soit 12,19 %

Vote sur le rapport financier

Pour : 129
Contre : 0
Abstention : 0

Chaleureux applaudissements à Noël **Josèphe**.

Annonce du programme de l'après-midi des commissions de secteur et commission corporative.

Après la réunion des commissions de secteur et avant la réunion des sous-groupes de la commission corporative, la (re)nomination de F. **Bayrou** comme Ministre de l'Éducation nationale est annoncée. Michel **Le Bohec** propose alors que le congrès se rende le lendemain au ministère. La proposition est soumise au vote :

Pour : 126
Contre : 0
Abstention : 3
Refus de vote : 0

Il est décidé de ne pas prévenir immédiatement les médias. Le programme du 19-05 est modifié et un groupe de travail est constitué pour rédiger, vendredi matin, un document préparatoire au dispositif d'actions.

Une commission des retraités se réunira également en parallèle.

Présentation des travaux de la commission corporative par Gaby Santarelli

Le point de départ est constitué par les documents reçus pour la préparation du congrès. 8 assemblées départementales ou académiques ont fait des propositions. Trois motions seront examinées ainsi qu'une contribution des retraités.

Trois sous-groupes vont travailler parallèlement :

1 - problème du "corps unique" ou des "corps comparables"
- le Durafour qui doit intervenir en 96. Théoriquement il n'intervient que sur l'indice sommital d'où problème des retraités. S'il intervient en classe normale, il peur permettre aux retraités d'en bénéficier ;
- la N.B.I. : sept tranches prévues de 90 à 96 : les chefs d'établissement viennent de l'obtenir pour certaines catégories. Les IEN en zone sensible pourraient obtenir quelque chose.
(Suite page 10)

Journée du 19 mai

Président : Renée **HASIAK**
Assesseurs : Jocelyne **FOUQUET et** Claude **GUERRE**
Secrétaires : Marie-Paule **COLLET et** Claude **PIERRET**

Dès l'ouverture des travaux, Anne **Delafont** déléguée de l'académie de Lille demande que soient précisées les procédures d'élection des membres du Bureau National du secteur enseignement technique. Les précisions sur le vote à bulletins secrets et les résultats sont apportés par le responsable des votes au sein du secteur, Roger **Bordage**.

Après une communication de Jean **Tétard**, IEN honoraire et ancien SG du SNIDEN, sur le rôle que les inspecteurs peuvent jouer auprès des jeunes collègues, d'information et de promotion des oeuvres mutualistes, en particulier celles de la MGEN qui tient un stand dans l'enceinte du congrès, et la lecture d'une lettre envoyée par le S.E. qui soutient les revendications du SI.EN, la parole est donnée à Michel **Marucelli** qui précise l'organisation et les modalités du déplacement au ministère, informe que la presse est prévenue de l'initiative et lit la lettre qui sera remise à l'intention du ministre (voir page 11).

Débute alors le travail des commissions pédagogiques.

La fin de la matinée et le temps du déjeuner ont été occupés par le déplacement du Congrès, rue de Bellechasse.

En l'absence du ministre et de tout représentant rue de Grenelle, le service de sécurité du ministère oriente le Congrès (150 personnes) ... vers la DPID, 142 rue du Bac, où un responsable le recevra. Effectivement, après un déplacement sur la voie publique, encadré par des forces de l'ordre bienveillantes, le Congrès parvient rue du Bac. Après une longue négociation, une délégation constituée de huit membres du Bureau National et de Jean-Claude **Barbarant**, Secrétaire National de la FEN, est reçue par Monsieur **Perritaz** Directeur adjoint de la DPID à qui est remise la lettre au ministre.

Les travaux ont pu reprendre à 14h15, dans la belle salle Amboise Croizat de la Bourse du Travail, toujours présidés par Renée **Hasiak**.

Michel **Marucelli** fait un bref compte rendu du déplacement du Congrès au ministère, ne doutant pas que cet acte sera compris par le ministre comme un signe fort de la détermination des inspecteurs.

I - La modification des statuts qui crée un poste de trésorier adjoint est adoptée à l'unanimité.

Nouvel article 9 des statuts - Titre II - Les structures syndicales.

«Le Bureau National élit en son sein : le Secrétaire Général, le Trésorier National, le Trésorier National adjoint, des Secrétaires Nationaux par commission nationale permanente et par secteur d'activité».

II - Léon-Paul **Bouvet** présente la proposition - élaborée par la commission des résolutions - d'un dispositif d'action(s). Les interventions visent à permettre l'adaptation des actions selon les opportunités locales. Le texte, finalement adopté, ainsi que le calendrier, permettent, dans l'action, diversité et cohérence.

Sur demande de Michel **Marucelli**, le Congrès mandate le Bureau National pour apprécier les actions à mettre en oeuvre à la période de rentrée, selon l'état des discussions engagées avec le ministère.

Gabrielle **Santarelli** apporte des précisions quant au sens de la remise du courrier retenu, le 31 mai. Il s'agit d'un geste symbolique, si possible médiatisé, permettant de montrer le volume des lettres en attente de transmission. La rétention ciblée du courrier, dès le lendemain, apparaîtra à sa juste valeur.

Le débat porte sur la nécessité d'un cadrage général : ciblage des actions et calendrier prenant en compte l'appréciation des situations locales.

La résolution est adoptée par un vote par mandats :
- 953 pour
- 25 contre
- 93 abstentions.

III - La proposition d'action visant à ne pas participer au concours de recrutement des professeurs des écoles est rejetée après un vote par mandats :
- 341 pour
- 604 contre
- 95 abstentions.

IV - Sont ensuite adoptés à l'unanimité, par un vote à mains levées :
* le mandat donné au Bureau National d'apprécier l'opportunité d'actions pour la période de la rentrée scolaire ;
* le texte d'orientation sur les missions d'inspection (reprise du texte élaboré au Conseil National de mai 1994, avec quelques modifications apportées au chapitre V.) ;
* la contribution de NANTES qui sera annexée au texte d'orientation sur les missions d'inspection ;
* la motion corporative ;
* la motion relative au classement des IEN-IO titularisés avant 1992 ;
* la motion relative aux retraités ;
* la motion relative aux IEN stagiaires.

V - Est adoptée à la majorité une résolution demandant au Bureau National de ne pas réclamer de N.B.I., nouvelle source d'inégalité entre les IEN.

VI - Sont ensuite adoptés à l'unanimité par vote à mains levées :

* la motion sur le refus d'inspection ;
* le texte précisant les relations des inspecteurs avec les partenaires du système éducatif ;
* les deux motions présentées par la commission O.F.P.E.

VII - Le Bureau National examinera, sur proposition de la section académique de GRENOBLE, les possibilités d'un recours en Tribunal Administratif concernant les indemnités ZEP, non versées aux IEN.

VIII - Le Congrès adopte le principe d'une motion éthique faisant référence aux valeurs qui sont les nôtres. Toutefois, mandat est donné au Bureau National d'élargir le texte proposé initialement par A. **Savigneux**.

A 17h15, Renée **Hasiak** donne la parole au Secrétaire Général pour conclure les travaux du congrès.

Michel **Marucelli** se félicite de la participation active et particulièrement assidue des délégués au cours de ces deux journées très denses qui ont permis de tenir la double gageure de réaliser le travail prévu depuis de longs mois tout en s'adaptant aux contraintes de l'actualité.

La manifestation sur la voie publique offerte par le ministère, ce matin, marquera durablement ce premier congrès du SI.EN-FEN, congrès de la détermination, de la cohésion et de l'action. Nul doute que le SI.EN-FEN sera entendu et que les inspecteurs seront enfin reconnus et traités à leur juste valeur et à hauteur de leurs responsabilités.

(Suite de la page 09)

2 - Deux problèmes urgents :

- l'indemnité forfaitaire représentative à différencier des frais de missions. Comment trouver une harmonisation des régimes ? Généraliser l'indemnité forfaitaire ou la laisser et obtenir 50 000 F ?

- la voiture de service.

3 - Travail sur le barème, à mettre à jour.

Lettre remise au Ministre

Le Secrétaire Général
à
Monsieur François **BAYROU**
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Le 19 Mai 1995

Monsieur le Ministre,

Les Inspecteurs, adhérents du SI.EN-FEN, réunis à PARIS en congrès national les 18 et 19 mai,

se sont déplacés au ministère de l'Éducation nationale afin de vous rencontrer pour vous exprimer :

* leur indignation devant l'indifférence avec laquelle ils ont été traités ces deux dernières années, indifférence qu'ils ressentent comme du mépris à leur égard,

* leur détermination à poursuivre les discussions que le Directeur de votre cabinet a ouvertes, en votre nom, le 6 avril dernier, avec notre organisation,

* leur détermination à voir aboutir rapidement les revendications qui sont les leurs - tant pour les actifs que p[illegible] - et, dans un premier temps, celle d'un traitement identique entre les I.E.N et les I.P.R.-I.A.

Je vous demande, en leur nom, de bien vouloir nous accorder une audience dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Michel MARUCELLI

Synthèse des travaux de la commission sur l'évaluation et le passage à la hors-classe

établie par G. Fulpin, J.-C. Miteran et J.-P. Cailleau

Séance riche qui a fait apparaître la diversité des situations locales tant dans le fonctionnement des CAPA que dans l'évaluation des IEN.

Séance riche mais aussi un peu confuse en raison du mélange constant entre ce qui s'attache à l'évaluation proprement dite des IEN d'une part et, d'autre part, en ce qui concerne les conditions qui devraient réguler le passage à la hors-classe dans des modalités de transparence et d'équité.

En ce qui concerne le passage à la hors-classe : devrait s'imposer, dans les meilleurs délais, un traitement national garantissant l'équité des opérations ce qui suppose :

- 1 - l'existence d'un barème national s'imposant aux recteurs et dont les CAPA auraient à vérifier qu'il sert effectivement de base à leurs travaux ;
-2 - l'existence d'une LISTE NATIONALE résultant de l'application de ce barème.

Le goulot d'étranglement créé au 9ème échelon de la classe normale nécessite que le passage dans la hors-classe soit porté très rapidement à 50 % au moins ; ce point devrait être inclus dans les négociations à poursuivre avec le ministère.

En ce qui concerne l'évaluation des IEN, ont été abordés les points suivants :
- 1 - la disparité des notations selon les académies, selon les corps, selon les notateurs : qui note qui ? Note objective ou note subjective ? Recteur ou recteur par IA interposé (pour le 1er degré) ?

Il existe une confusion, souvent annoncée, entre notation administrative et notation professionnelle émanant d'un IGEN ;

- 2 - Sur la note en soi, il a été évoqué :
-le principe d'une notation dynamique s'appuyant sur la progression de la note plus que sur la note elle-même ;
- également l'existence d'une grille de référence nationale.

Le B.N. est mandaté pour réfléchir aux modalités pratiques de cette évaluation, c'est à dire aux critères qui pourraient être retenus, aux procédures mises en place et les sections académiques sont invitées à fournir au B.N. leurs contributions à cette réflexion.

Enfin, la place prépondérante des CAPA, garantes de l'application équitable des règles nationalement établies, doit être rappelée.

NOTA : pour les ex-conseillers d'orientation devenus IEN et leur reclassement indiciaire, un texte est par ailleurs soumis au congrès.

Le rapporteur :
Jean-Pierre Cailleau

Commission Inspection individuelle, évaluation d'équipe

A partir des contributions des sections académiques, en faible quantité en raison de la conjoncture, les responsables de la commission ont proposé une courte synthèse accompagnée de deux feuillets à usage interne, destinés à lancer le débat.

L'un des feuillets tentait :
- 1 - de définir l'équipe pédagogique ;
- 2 - d'indiquer ce qui, dans l'acte d'inspection, relève de l'inspection individuelle ;
- 3 - de rappeler ce qui relève d'une évaluation d'équipe.

Le deuxième donnait un exemple de mise en place d'une évaluation d'équipe.

Le texte mettait en évidence le caractère incontournable de l'inspection individuelle, rencontre confiante entre deux personnes, qui évolue au même rythme que l'école elle-même.

Par ailleurs, la Loi d'orientation et tout ce qu'elle implique (projet d'école, politique des cycles, évaluations diverses, concertation...) fait obligation à l'IEN d'évaluer les équipes et les individus dans leurs rapports avec le groupe.

Mais l'inspecteur, pour aller jusqu'au bout de sa tâche sans simulacre, garant qu'il est des objectifs nationaux, a besoin de temps suffisant. Le problème est posé.

Alors que l'évaluation d'équipe ne peut donner lieu qu'à un rapport sans notation, l'inspection individuelle est accompagnée d'une note. La note est liée au barème départemental négocié avec l'IA.. Ne faut-il pas obtenir qu'elle soit statutairement attribuée par l'IEN 1er degré au lieu d'être proposée à l'IA ?

Les IEN 1er degré seraient alors reconnus à égalité de compétence avec les autres IEN et les IPR-IA.

Refus d'inspection

Une mention particulière en a été faite en commission en raison de la pugnacité de quelques éléments, ici et là, et de l'arrêté du Conseil d'État qui remet en cause certaines pratiques antérieures. Elle a donné lieu à une motion que nous soumettrons au congrès.

Débat :
Ce thème de l'inspection a été jugé trop lourd pour être débattu en si peu de temps. Il devrait constituer l'objet central de réflexion d'un prochain congrès. Néanmoins les collègues se sont exprimés rapidement mais avec vigueur.

- Il est ressorti clairement que s'il fallait réellement procéder à 80 inspections ou plus comme le demandent certains IA et surtout comme le réclame une saine gestion de carrière des enseignants, et évaluer de surcroît les écoles (car pour certains l'école est une équipe, par définition), il faudrait alléger considérablement le taux d'encadrement en créant des postes d'inspecteurs.

- J'ai relevé des remarques concernant en particulier la fonction d'inspection et d'évaluation d'une école, étant entendu qu'on évaluait le fonctionnement d'une école et qu'on inspectait des personnes ; l'évaluation d'une école requiert, à l'évidence, beaucoup plus de temps que l'inspection individuelle et si on n'occupe pas ce terrain, d'autres s'en chargeront.

Un collègue a évoqué le cas d'une municipalité toute prête à nous remplacer. En revanche, un département a fondé la réussite scolaire sur l'évaluation de systèmes éducatifs.

La fonction d'inspecteur demande à être redéfinie aujourd'hui : où se placent les priorités ? Quelle doit être la dominante ?

Il existe des charges qui ne sont pas forcément dans nos attributions. Il faut faire le tri de nos missions.

Et de nouveau la question : peut-on être formateur et inspecteur-évaluateur ? Moi je réponds oui, sans vergogne, et je ne dois pas être la seule.

Il faut rechercher les cohérences et ne pas vouloir tout s'approprier.

Oui à l'inspection individuelle.

Oui pour changer les modalités de fonctionnement, mais sans risquer le détournement de la fonction.

... Et ne pas prétendre tout faire !

La discussion est loin d'être achevée...

Le rapporteur :
Colette Durand

Messages

Administration Générale et Intendance Rassemblées (AGIR)

Le SIEN est engagé dans l'action pour faire aboutir les justes revendications des personnels d'inspection.

L'encadrement du système éducatif est négligé depuis trop d'années. pour ce qui nous concerne, le "malaise" des CASU perdure depuis la signature des accords Durafour ; aussi comprenons-nous l'aigreur des personnels que vous représentez.

Le syndicat AGIR apporte tout son soutien à l'action entreprise par le SIEN.

Amitiés syndicalistes

Marc Ripoll
Secrétaire Général
le 28 mars 1995

Syndicat des Enseignants (SE)

Au moment où vous tenez votre congrès, je tiens à vous exprimer, au nom du Syndicat des Enseignants-FEN, toute notre solidarité pour l'action revendicative que vous conduisez depuis plusieurs semaines déjà. Nous souhaitons sincèrement qu'elle aboutisse au plus vite.

Nous sommes très attachés au rôle et aux missions qui sont les vôtres au sein du système éducatif. Nous ne pouvons accepter que le Ministre ne réponde pas à vos demandes, que nous jugeons parfaitement légitimes.

Je vous indique que, de notre côté, nous engagerons à la rentrée prochaine une action de même nature sur la question des directeurs d'école.

Je souhaite qu'une rencontre puisse avoir lieur très rapidement entre nos deux organisations, afin que nous débattions de l'ensemble des sujets qui nous sont communs.

Bon congrès, bien amicalement,

Hervé Baro
Secrétaire Général
Le 18 mai 1995

Dans les médias

Communiqué de presse

Les Inspecteurs de la FEN dans la rue

En grève administrative depuis trois mois, les inspecteurs de l'Éducation nationale interpellent leur ministre de tutelle dès le lendemain de sa nomination.

Ils revendiquent :
- l'égalité de traitement entre tous les cops d'inspection ;
- les moyens nécessaires à leurs missions.

Une délégation qui comprenait le SI.EN-FEN et la FEN a été reçue aujourd'hui au ministère.
Le syndicat a décidé de continuer son action.

Michel Marucelli
Secrétaire Général du SI.EN
Paris le 19 mai 1995

La Lettre du Monde de l'Éducation

29 mai 1995

Les inspecteurs pour un corps unique

À l'issue d'une courte "manifestation improvisée", une délégation du Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale (SI.EN-FEN), qui regroupe environ 1 200 des quelques 2 000 IEN, a été reçue le 19 mai par un responsable de la direction des personnels d'inspection et de direction du ministère de l'éducation nationale. En "grève administrative" depuis plus de trois mois (suivi à 70 % selon le syndicat, ce mouvement se traduit essentiellement par une rétention du courrier), les inspecteurs de l'éducation nationale souhaitaient rencontrer François Bayrou pour lui faire part de leurs revendications.. S'agissant de leur mission, ils demandent que l'on ne limite pas leur tâche à l'inspection individuelle des enseignants. Partisans d'un "corps unique d'inspection aux missions diversifiées" ils réclament par ailleurs une harmonisation des salaires comparable à celle qui est intervenue pour le corps enseignant entre professeurs d'école et professeurs du second degré. Ils devraient reçus par François Bayrou "dès que le nouveau cabinet sera installé".

Ouest-France Libération

...

20 mai 1995

Manifestation des inspecteurs de l'éducation

En grève administrative depuis 3 mois, les inspecteurs de l'Éducation nationale ont été reçus par le ministre après avoir manifesté dans la rue. Ils revendiquent l'égalité de traitement entre tous les corps d'inspection et les moyens nécessaires pour remplir leurs missions.

Sur les ondes...

Le 19 mai - Journal de 20 h sur TF 1 :

annonce de la première manifestation devant le ministère de l'Éducation nationale

Information relayée par R.T.L. et France-info ...

Dispositif d'action arrêté par le congrès les 18 et 19 mai 1995

Voté par mandats :
Pour : 89 %
Contre : 2 %
Abstent. : 9 %

I - Dès le 22 mai jusqu'au 15 juin

1.1. - Rétention ciblée du courrier, par secteur d'activité :

(Rappel : l'acte professionnel est effectué ; la transmission du courrier qui en découle n'est pas assurée).

1er Degré	*I.O.*	*E.T.*
* Diffusion des documents ministériels	idem	idem
* Projets de F.C.	idem	idem
* Rapport d'inspection		idem
* États de frais de déplacement (ZIL, BD, CPAIEN, IEN)	Audits établissements Tâches de représentation	Projets d'établissements Avis sur ouverture de sections Insertion Jeunes (MIJEN)
* Projets d'École, PAE,CATE	Avis sur actions DIJEN	Avis reconversion
* Dossiers de dérogations 6ème		Avis titularisation CAPLP2 et CAER
* Évaluation P.E. 2		Crédits d'Impôts
		Avis d'équipement d'établissements publics et CFA

1.2. - Courrier non ciblé : les sections académiques pourront le remettre, comme certaines l'avaient déjà prévu, au cours d'une rencontre, démarche du Bureau Académique... auprès du recteur, à une date unique par académie, avec information sur les suites prévues.

II - A partir du 15 juin

2.1. - *Si avant le 15 juin, le ministre ne prend aucun engagement sur nos revendications, avec un calendrier précis,* . **POURSUITE DU MOUVEMENT ET AMPLIFICATION** :

A - Ne plus relayer en termes d'animation, les initiatives ministérielles :

- nouveaux programmes.
- Évaluations.
- Langues vivantes à l'École primaire.
- Etc.

B - Recentrer sur les inspections et uniquement les tâches statutaires (Art. 2 - Décret juillet 1990).

2.2. - *Si avant le 15 juin le ministre prend des engagements avec calendrier précis :* **ARRÊT DES ACTIONS JUSQU'A LA RENTREE.**

III - Période de la rentrée scolaire

3.1. - Le Bureau National a reçu mandat (voté à l'unanimité) du congrès *pour décider des actions à mettre en ouvre, compte tenu de la situation.*

3.2. - Elles pourraient porter sur :

- ajustements de rentrée,
- carte scolaire,
- sujets d'examens,
- opérations d'appel et d'affectation,...

IV - La décision d'arrêter ces actions fera l'objet d'une consultation nationale.

V - Refus immédiat et définitif de toute manutention et livraison de documents et matériels à diffuser.

P.S. - Le Congrès s'est prononcé contre la non-participation des IEN 1er Degré au concours de recrutement des professeurs des écoles.

Motions

Motion corporative

Le congrès du SI.EN-FEN réuni les 18 et 19 mai 1995 à PARIS...

A - Statutaire et indiciaire

Affirme sa volonté de voir, parallèlement à l'unification progressive des corps enseignants, constituer un seul corps d'inspection aux missions diversifiées, corps recruté au niveau bac + 4 et formé en deux années. Ce corps est organisé en 3 classes :

- une classe d'accueil (510-1015 brut c'est-à-dire 436 NM - 818 NM) ;
- une classe de promotion avec pour indice terminal la hors-échelle A ;
- une classe exceptionnelle, indice sommital hors échelle B.

Dans l'attente de la création de ce corps, il demande que les corps d'IEN et d'IPR-IA bénéficient de grilles indiciaires identiques.

Dans le cadre de l'application de l'accord Fonction publique de 1990 (accord DURAFOUR), il exige que s'ouvrent immédiatement des négociations afin :

- de procéder à un rééchelonnement de la classe normale des I.E.N. (510 - 1015 brut) c'est-à-dire (436 NM - 818 NM) assurant une amélioration salariale à tous les IEN et permettant le réajustement des pensions de retraite sur l'indice 1015 brut c'est-à-dire 818 NM ;
- de porter l'indice sommital de la hors-classe à la hors-échelle A rétablissant ainsi pour les deux classes un différentiel entre les carrières des corps viviers et celle des IEN.

Concernant les IPR-IA, il revendique la création d'une hors-classe avec pour indice terminal la hors-échelle B et un rythme d'avancement unique.

Il exige :

- l'augmentation du pyramidage de la hors-classe des IEN à 50% ;
- la suppression immédiate de la clause de mobilité telle qu'elle est définie dans le statut et dont l'application institue des situations d'injustice intolérables ;
- que le MEN prenne des engagements clairs en matière de gestion afin d'assurer à tous les IEN l'accès à la hors-classe avant leur fin de carrière et donne aux recteurs les instructions qui s'imposent.

Pour l'établissement des tableaux de classement, il rappelle son attachement à l'application d'un barème national garantissant la transparence des critères et l'équité.

B - Indemnitaire

A corps unique, indemnité unique.

Le SI.EN-FEN demande l'attribution d'une indemnité de charge administrative indexée de 50 000 F pour tous les inspecteurs, en remplacement des diverses indemnités existantes, et le versement d'une indemnité de stage équivalente aux inspecteurs en formation.

C - Rétribution-formation

En matière de rétribution pour travaux supplémentaires, le SI.EN-FEN exige que la participation de tous les inspecteurs (IEN en circonscription, IEN en IUFM, IEN/ET, IEN/IO, IPR-IA), tant à la formation initiale que continue des personnels, ouvre droit au versement de vacations à titre de conférencier.

D - Conditions de travail - Équipement et fonctionnement - Déplacements

Alors que les tâches des inspecteurs ne cessent de s'accroître et de s'alourdir, le SI.EN-FEN constate une dégradation de leurs conditions de travail.

Il proteste vigoureusement contre le manque de locaux, ainsi que contre les insuffisances et les réductions successives des crédits d'équipement et de fonctionnement.

Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la globalisation et de la déconcentration des crédits, la baisse constante des budgets et l'absence de clarté qui préside à leur gestion.

Devant l'accumulation des tâches des inspecteurs, le SI.EN-FEN exige - pour chaque académie et département - des conditions de travail décentes, à la hauteur des priorités nationales relatives à l'Éducation.

Il affirme notamment la nécessité :

* d'établir un calendrier pluriennal permettant la mise en oeuvre des textes ministériels sans précipitation, avec l'efficacité et la sérénité nécessaires ;
* de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement technique ;
* de renforcer les équipes auprès de tous les inspecteurs (conseillers pédagogiques et secrétaires recrutés et rétribués à la mesure de leurs tâches).

Il demande :

* une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement ainsi que des règles précises de répartition, définies par le ministère et répercutées aux instances administratives académiques et départementales
* la consultation des représentants syndicaux préalablement aux décisions concernant la ventilation des budgets académiques et départementaux ;
* la sortie de l'indemnité forfaitaire dite des 110 journées - des crédits globalisés.

Il rappelle que s'il revient aux inspecteurs du 1er degré d'évaluer les besoins en matière de frais de déplacement des personnels dont ils ont la charge, il n'est pas de leur responsabilité d'opérer la répartition de dotations kilométriques globales entre les différents personnels de leur circonscription.

Le SI.EN-FEN demande à l'Administration l'attribution à tous les inspecteurs d'un véhicule. Dans l'attente de cette attribution, il revendique :

* des indemnités kilométriques basées au minimum sur les taux arrêtés par l'administration fiscale ;
* la détaxe de la TVA à l'achat du véhicule ;
* l'exonération de la vignette.

Pour prendre en compte les conditions d'exercice de la fonction (zones urbaines ou rurales), le SI.EN-FEN demande pour chaque inspecteur l'exercice d'un droit d'option entre l'attribution du véhicule et l'indemnisation pour utilisation d'un véhicule personnel.

Le SI.EN-FEN exige de l'État les moyens financiers nécessaires à l'installation et au fonctionnement des inspections afin de garantir l'indépendance de ses fonctionnaires à l'égard des collectivités territoriales.

E - Formation initiale

Le Bureau National est mandaté pour établir une liaison étroite et régulière avec les inspecteurs en formation. Un membre du Bureau National sera nommé correspondant auprès des stagiaires.

Le SI.EN-FEN demande :

* une formation commune pour tous les inspecteurs, recrutés par concours, liste d'aptitude ou détachement ;
* le réaménagement du système d'évaluation de la formation ;
* l'autorisation d'utiliser un véhicule personnel.

F - Formation continue

Le SI.EN-FEN réaffirme la nécessité et le droit pour les inspecteurs de bénéficier d'une formation continue permanente. Celle-ci doit générer une véritable promotion sociale et donner accès à d'autres fonctions au sein de l'Éducation nationale et de la Fonction publique.

Les stages de courte durée demeureront organisés au profit des inspecteurs dans le cadre des actions d'initiative nationale (stages inscrits au Plan national de Formation). Les propositions de stage pourront être faites par les inspecteurs.

Les interventions nécessaires seront réalisées et les négociations engagées pour donner aux inspecteurs la possibilité, à leur demande, de bénéficier de formations de longue durée (stage en entreprise, retour à l'Université...).

Le Bureau National est mandaté pour qu'en vertu de l'égalité de traitement des fonctionnaires d'un même corps, le ministère accorde des possibilités de mutation entre les IEN/ET, les IEN 1er degré et les IEN/IO assorties, éventuellement, d'un stage d'adaptation.

Le Bureau National est mandaté pour élargir cette plate-forme revendicative à la défense de l'ensemble des inspecteurs du champ de syndicalisation du SI.EN-FEN.

Motion votée à l'unanimité

Motions annexées à la motion corporative

Concernant certains IO

Le SI.EN-FEN réuni en Congrès à PARIS les 18 et 19 mai 1995 attire une nouvelle fois l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur la situation particulière des IEN issus du corps des conseillers d'orientations recrutés et titularisés avant septembre 1992, aujourd'hui IEN-IO ou en circonscription.

Il rappelle que la non-reconstitution de carrière entraîne pour eux une perte moyenne de cinq années d'ancienneté et deux échelons par rapport aux autres IEN et constate, en conséquence, qu'à échelon égal ils ont plus d'ancienneté et une plus grande expérience professionnelle.

Il demande que cette situation soit régularisée par la reconstitution de leur carrière où à défaut, par une bonification d'ancienneté afin que ces collègues ne soient pas lésés lors de la mise en place d'une grille de notation commune ou des propositions de promotion à la hors-classe.

Motion votée à l'unanimité

Concernant les stagiaires 1ère année

Le SI.EN revendique durant le temps de Formation initiale :

* la prise en compte des promotions acquises dans le corps d'origine durant ces deux années de détachement ;

* le maintien des différentes indemnités relatives au statut du corps d'origine (et partie intégrante du traitement de base) telles que l'indemnité représentative de logement des instituteurs, l'indemnité compensatrice des instituteurs récemment intégrés dans le corps des professeurs des Écoles.

En outre, le SI.EN demande :

* plus de clarté concernant la première affectation des stagiaires ;

* la priorité, lors de cette affectation, des IEN recrutés par voie de concours sur les IEN recrutés par Liste d'Aptitude ;

* la prise en compte des problèmes particuliers posés par les collègues venus de l'Outre-Mer.

Motion votée à l'unanimité

Concernant les retraités

Indignés par le mépris de l'autorité de tutelle à l'égard des responsables de leur syndicat que l'ancien ministre a refusé, pendant trop longtemps, de recevoir, les IEN participant à leur Congrès biennal tiennent à insister à nouveau, avec force, sur la situation scandaleuse qui a été faite aux retraités ayant cessé leur activité avant 1990.

La discrimination injustifiable dont ces collègues, qui ont joué un rôle déterminant dans l'édification et la bonne marche du système éducatif, ont été victimes, est intolérable.

Le Congrès demande, pour l'ensemble du corps, la refonte, qu'il juge prioritaire, de la grille indiciaire de la classe normale dans laquelle sont classés les retraités (436 NM - 818 NM).

Constatant, qu'à ce jour, en dépit des démarches et des demandes réitérées et pressantes du SI.EN, cette revendication n'a pas abouti malgré la reconnaissance de sa légitimité,

le Congrès du SI.EN-FEN, réuni à PARIS les 18 et 19 mai 1995 réaffirme sa détermination d'intensifier l'action auprès du nouveau gouvernement pour obtenir, enfin, satisfaction.

Motion votée à l'unanimité

En 1995-1996 Adhérez au SI.EN-Fen

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL / NOUVEAUTÉS 95

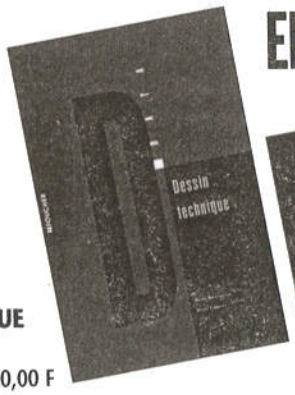

ISOLATION THERMIQUE DU BÂTIMENT
F3267 ouvrage 118,00 F

● *Un ouvrage clair, simple, riche en illustrations* ● *Des applications ou des études de cas comprenant les corrigés*

Destiné aux élèves de BEP et BAC Pro des filières du bâtiment, cet ouvrage comprend les notions élémentaires de l'isolation thermique appliquée aux bâtiments d'habitation.

DESSIN TECHNIQUE
Collection DATA STI
F3263 ouvrage 120,00 F

Outil de base de la communication technique, cet ouvrage simple et clair est strictement conforme aux référentiels des CAP et des BEP des filières mécaniques et électromécaniques (CAP et BEP des filières Génie mécanique, Génie électrotechnique et électromécanique et conducteurs d'engins).

Veuillez m'adresser sans engagement votre documentation sur vos collections industrielles.
Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal ☐☐☐☐☐ Ville.....
P2795

Coupon-réponse à retourner à l'adresse suivante:
Éditions FOUCHER 31 rue de Fleurus 75278 Paris cedex 06

FOUCHER 31 RUE DE FLEURUS • 75278 PARIS CEDEX 06

Motion concernant les procédures à suivre en cas de refus d'inspection

Suite à l'arrêt du Conseil d'État, du 19 novembre 1993, qui stipule que le refus d'inspection ne saurait fonder par lui-même le refus d'attribuer une note pédagogique..., le congrès national du SI.EN réuni à PARIS les 18 et 19 mai 1995 demande qu'à la suite du refus opposé à l'inspecteur par tout enseignant d'assister à une séquence scolaire et de procéder à un entretien, l'inspecteur, qui ne saurait se satisfaire d'éléments partiels, notifie ce refus à l'inspecteur d'académie ou au recteur selon le statut de l'enseignant. Le SI.EN demande que le recteur ou l'inspecteur d'académie écrive à l'intéressé pour lui rappeler, d'une part qu'il se soustrait à une obligation professionnelle pouvant donner lieu à la mise en oeuvre d'une procédure disciplinaire, d'autre part qu'il doit satisfaire aux obligations statutaires suivantes définies par les textes :

- pour le second degré, tenue à jour d'un cahier de textes ;

- pour le premier degré, élaboration d'un emploi du temps et d'un livret scolaire ;

- tenue du registre d'appel et d'un cahier de contrôle des élèves.

Le SI.EN demande au recteur ou à l'inspecteur d'académie que l'enseignant mette ces documents à la disposition de l'inspecteur.

Le SI.EN demande que l'inspecteur propose alors une note de 0 à 4 en fonction de l'absence ou de la présence de ces documents.

Motion votée à l'unanimité

Motion éthique

Réuni à PARIS les 18 et 19 mai 1995, le Congrès du Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (SI.EN-FEN) :

- **condamne** les discours sécuritaires et simplificateurs qui conduisent immanquablement à la recrudescence des violences, des fanatismes et des racismes de toutes sortes ;

- **engage** les inspecteurs à la plus grande vigilance contre toute forme d'exclusion ;

- **appelle** au respect des Droits de l'Homme, individuels et collectifs - liberté de conscience, droit à l'instruction et à l'information, droit au travail, ... - et, partout où ils sont bafoués, à la solidarité entre les citoyens et à la coopération entre les peuples ;

- **réaffirme**, au sein du Service public d'Éducation nationale, son attachement indéfectible à la laïcité, valeur républicaine fondamentale pour assurer et garantir à chacun la plénitude de sa dignité et de sa citoyenneté, et à tous une société authentiquement démocratique

Motions concernant l'Orientation, la Formation Professionnelle et l'Emploi

Motion 1

Le SI.EN-FEN, réuni en congrès, prend acte des dispositions législatives visant à développer de manière complémentaire les différents systèmes de formation par alternance.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir offrir à chaque jeune une formation professionnelle par alternance sous statut scolaire ou par apprentissage dans le cadre du service public d'éducation.

En tout état de cause, il affirme la volonté des corps d'inspection de jouer pleinement le rôle que leur confère leur statut dans le cadre de leurs missions d'inspection, d'animation et d'impulsion en privilégiant notamment :
- la mise en place du schéma régional des formations ;
- le suivi et l'accompagnement pédagogiques des enseignements et des formations ;
- le contrôle de la qualité de la formation en entreprise ;
- la formation des enseignants et des formateurs en entreprise à une réelle pédagogie de l'alternance.

Pour assurer efficacement ces missions essentielles, le SI.EN-FEN demande avec force :
- la création de postes supplémentaires d'inspecteurs ;
- une modification de la formation initiale et continue des inspecteurs prenant mieux en compte la dimension de l'alternance ;
- une réorganisation des missions des inspecteurs dans les académies et un réétiquetage de l'intitulé des postes affectés au S.A.I.A. en adéquation avec celui des postes offerts au concours de recrutement des inspecteurs.

Motion 2

Le SI.EN-FEN, réuni en congrès, prend acte de la création d'un grand ministère de l'Éducation nationale incluant la mission d'insertion des jeunes.

Il mandate le Bureau National pour prendre les dispositions adaptées pour que soit reconnue la qualité d'expert des inspecteurs et que leurs avis soient pris en compte dans la mise en place de tout nouveau dispositif visant l'insertion professionnelle des jeunes.

Le Bureau National devra veiller à ce que soit préservé le dispositif de formation professionnelle initiale et continue au sein de l'Éducation nationale.

Motions votées à l'unanimité

SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS

Texte d'orientation :

I - L'inspection est en évolution

L'inspection, dans le système éducatif français, est perçue comme traditionnellement liée à deux éléments : la visite en classe d'une personne extérieure à l'école ou à l'établissement, l'inspecteur, qui rédige un rapport permettant d'attribuer une «note de mérite» à l'enseignant inspecté.

Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que la notion d'inspection soit perçue comme réduite au contrôle individuel et à la sanction de la compétence professionnelle. La note, pédagogique ou globale, reste un élément important pris en compte dans la gestion de la carrière des personnels enseignants.

Cette représentation a occulté les autres fonctions essentielles d'expert, de conseil et de formation auxquelles les inspecteurs - à tous les niveaux d'enseignement - ont toujours accordé une place privilégiée, en regrettant souvent de ne pouvoir y consacrer ni tout le temps nécessaire, ni la fréquence requise pour une meilleure efficacité.

II - L'inspection, élément essentiel de l'évaluation

L'acte d'inspection, considéré comme l'observation directe des situations pédagogiques - pratiques professionnelles d'un enseignant avec ses élèves ou ses étudiants, d'un formateur avec ses stagiaires ou ses apprentis - suivie d'un entretien d'analyse et de conseil avec l'inspecté, est le fondement du métier d'inspecteur. Cet acte apporte aux autorités compétentes des éléments leur permettant de gérer la carrière des enseignants.

L'acte d'inspection recouvre différents aspects :

- le contrôle de la conformité de l'enseignement aux objectifs et programmes nationalement définis, ainsi qu'au projet d'école ou d'établissement, préalablement validé ;

- l'évaluation de la qualité de l'enseignement ;

- le perfectionnement professionnel des enseignants, après analyse des besoins individuels et collectifs. C'est une fonction permanente qui peut trouver son prolongement dans une perspective de formation continue.

La Loi d'Orientation sur l'Éducation (10 juillet 1989) et son rapport annexé, le statut de l'Inspection Générale (décret du 9 novembre 1989), le statut des corps d'inspection à vocation territoriale, IPR-IA et IEN (décret du 18 juillet 1990), le statut d'emploi des Inspecteurs d'Académie DSDEN (décret du 18 juillet 1990) ont mis l'accent sur les missions nouvelles des corps d'inspection selon une approche plus globale et évaluative. Il faudrait pouvoir désormais compléter les inspections individuelles par des bilans globaux d'évaluation au niveau d'un cycle, d'un établissement, d'un secteur ou d'une filière, contribuant à la cohérence du système ainsi qu'à la mise en place d'actions de régulation diverses.

L'évaluation du système éducatif devient l'un des objectifs de l'inspection et les corps d'inspection à vocation territoriale doivent y contribuer, en complémentarité de l'Inspection Générale et des travaux des services de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère.

L'évaluation devient d'autant plus importante que s'accroît l'autonomie des équipes éducatives. Chacun doit être en mesure d'évaluer sa propre activité en conformité aux textes nationaux et en rapport avec les conditions locales. C'est pourquoi les corps d'inspection doivent promouvoir auprès des enseignants et des formateurs les méthodes et outils leur permettant de mieux apprécier les compétences de leurs élèves, de leurs stagiaires ou de leurs apprentis et développer au sein des équipes les pratiques d'évaluation.

Ainsi, l'articulation étroite et la synthèse entre l'évaluation interne - celle de l'enseignant dans sa classe, celle de l'équipe pédagogique dans son école, son collège ou son lycée -, et l'évaluation externe qui est le fait de professionnels et d'experts - celle des corps d'inspection -, sont les meilleures garanties pour la transformation et l'amélioration du système éducatif.

Placer l'enfant et le jeune au centre du système éducatif conduit à avoir les mêmes exigences pour l'évaluation des conditions d'enseignement que pour l'évaluation du travail des enseignants. Cela implique la prise en compte d'autres éléments que les seuls contenus disciplinaires, à tous les niveaux d'enseignement.

Assurer la continuité éducative tout au long de la formation initiale implique le renforcement de l'articulation entre chacun des niveaux d'enseignement, de l'école maternelle aux classes post-baccalauréat.

C'est ainsi que, sans prétendre au monopole, les corps d'inspection, par leurs compétences d'experts et leur connaissance des réalités du terrain, contribuent pleinement à l'évaluation du système éducatif.

Ils accomplissent leurs différentes missions dans un cadre de valeurs auxquelles ils restent très attachés: démocratie, laïcité, solidarité et responsabilité, dans un service public d'éducation nationale.

III - L' inspection, élément de régulation

L'inspection ne peut se réduire au constat ni au seul conseil. S'inscrivant dans la perspective de l'amélioration du système éducatif, elle n'a de sens que dans la mesure où elle se prolonge par des actions de régulation, de formation et de promotion des réussites. Les inspecteurs proposent aux différentes instances compétentes les moyens à mettre en oeuvre et ils participent à leur élaboration.

Ils constituent, avec leurs équipes de conseillers, d'animateurs, un potentiel de compétences qui s'intègre dans le dispositif général de formation des enseignants.

Les corps d'inspection sont entendus dans les structures où s'élaborent et se décident les plans de formation initiale et continue des enseignants et des formateurs, aux niveaux départemental, académique et national.

Ils peuvent participer, au titre d'experts, aux actions de formation organisées aux différents niveaux.

Les corps d'inspection doivent participer à l'évaluation des formations, des formateurs et des formés.

Par leur connaissance approfondie du terrain, les IEN sont les garants de l'authenticité des informations recueillies. Ils doivent donc être associés aux différents niveaux de décision :

- plans régionaux et schémas prévisionnels des formations ;

- attribution des moyens de carte scolaire ;

- équipement des écoles et des établissements, ;

- sécurité ;

- répartition des crédits.

IV - Inspection et territorialité

Quelles que soient leurs spécificités, les inspecteurs sont avant tout des experts de terrain.

missions d'inspection

Chaque inspecteur doit pouvoir exercer ses compétences à deux niveaux :

- celui qui correspond à sa spécialité, aux plans de l'académie, voire de plusieurs, du département ou de la circonscription du premier degré ;

- celui d'une aire géographique pertinente d'évaluation, concernant une même cohorte d'enfants, de l'école maternelle aux classes post-baccalauréat, intégrant la formation professionnelle initiale en alternance sous statut scolaire et en apprentissage, la formation continue. La dimension de ces unités d'évaluation doit se situer entre la circonscription du premier degré et l'académie. Selon les régions, les districts, les bassins de formation et/ou d'emploi peuvent servir de référence.

Ces unités d'évaluation sont prises en charge par un collège d'inspecteurs des diverses spécialités dont les missions sont fixées dans le cadre du programme de travail académique des inspecteurs (décret statutaire du 18 juillet 1990 - Art. 2 et note de service 90-143 du 4 juillet 1990). La répartition de ces missions doit tenir compte de leur faisabilité. Elle est effectuée en concertation avec les inspecteurs concernés.

La territorialité ainsi conçue, en instituant la collégialité pour des missions communes aux inspecteurs sur un même terrain, doit servir plus efficacement leur contribution à l'évaluation du système éducatif.

V - Inspection - Décentralisation - Partenariat

Les différents corps d'inspection à vocation territoriale de l'Éducation nationale, recrutés, formés et gérés au niveau national et qui appartiennent à la Fonction publique d'État - garante de leur objectivité et de leur indépendance - ont une responsabilité essentielle à assurer dans la mise en oeuvre de la politique de décentralisation.

Aux niveaux les plus déconcentrés de l'Administration, ils veillent au respect des objectifs, des programmes d'enseignement, de formation et d'information nationalement définis qui s'inscrivent dans les finalités et les valeurs du service public d'Éducation. Ils sont les garants de la conformité et de la cohérence des projets d'écoles, projets d'établissement et de C.I.O dont ils assurent le suivi et l'évaluation.

Les corps d'inspection ont la responsabilité de l'élaboration des sujets, de l'organisation et de la validation des examens. Ils participent aux différents jurys pour les concours de recrutement des personnels enseignants.

Experts, les corps d'inspection, par leur connaissance du terrain, sont les interlocuteurs priviligiés des différents partenaires du système éducatif : parents d'élèves, collectivités territoriales, associations diverses, représentants des milieux professionnels, chambres consulaires, etc....

Les corps d'inspection jouent un rôle indispensable de régulation et d'interface entre le système éducatif et son environnement afin de veiller au respect des missions fondamentales de l'École. A ce titre, ils ont vocation à participer à toutes les instances consultatives ou décisionnelles.

Ils ont pour mission, au niveau le plus décentralisé, de garantir sur tout le territoire un service public d'Éducation nationale fidèle à ses principes fondateurs de laïcité, de gratuité et d'égalité des chances.

Texte voté à l'unanimité

Motion annexée au texte d'orientation

Contribution de la section académique de NANTES aux travaux du Congrès.

Cette contribution, présentée sous forme de motion, s'inscrit dans le cadre de la réflexion engagée autour de la revendication syndicale d'un corps unique, non exclusive de l'existence de missions diversifiées.

«Les IEN affirment leur attachement prioritaire à la dimension territoriale de leur fonction, territorialité spécifique à chaque mission d'inspection : circonscription, département, académie.

Ils soulignent à l'appui de cette exigence :

* l'identification claire des fonctions (Évaluation, formation, impulsion,...) et des responsabilités des IEN, représentants de l'État et interlocuteurs des collectivités territoriales et des représentants des parents d'élèves ;

* la dimension stratégique, au plan syndical, pour obtenir satisfaction quant à certaines revendications anciennes : revalorisation statutaire, équipements, frais de déplacement...»

Motion votée à l'unanimité

Le SI.EN-Fen le seul syndicat à défendre l'inspection et les intérêts de tous les inspecteurs IEN et IPR-IA

IUFM et AIS, la réflexion se poursuit

Si le secteur premier degré n'a pu, du fait de l'actualité, aborder ces deux thèmes lors du congrès, ils ont cependant fait l'objet, en préparation du congrès, d'une réflexion de la part de groupes de travail, réflexion dont vous trouverez ci-dessous des éléments propres à alimenter les débats à venir et à permettre de définir notre position syndicale sur ces sujets.

Place des IEN premier degré dans la formation des professeurs d'école

Une formation initiale de qualité pour les professeurs d'école est la condition indispensable à l'amélioration de la prise en charge des élèves.

Véritable formation professionnelle, conçue selon les principes de l'alternance elle doit assurer la complémentarité entre ses composantes théoriques et pratiques, faisant appel à des catégories de formateurs aux compétences et aux origines diverses.

Par les connaissances qui sont les siennes - contenus disciplinaires, épistémologie, didactique, pédagogie…,

par sa présence quotidienne dans les classes et les écoles maternelles et élémentaires, présence qui lui confère une connaissance étendue des pratiques professionnelles,

par la responsabilité qu'il assume à la tête d'une circonscription,

l'IEN est un intervenant incontournable pour assurer l'articulation entre le terrain et l'IUFM. Sa contribution à la formation est celle d'un professionnel garant des réalités du terrain.

La formation professionnelle en alternance des professeurs d'école nécessite un travail conjoint et complémentaire entre professeurs en IUFM et IEN.

Ce travail permet la mise en cohérence des discours pédagogiques et une articulation actualisée entre centre de formation et lieu d'exercice.

L'évaluation des professeurs d'école, en cours et à l'issue de leur formation initiale, concernant les modules d'enseignement, le stage en responsabilité et le mémoire professionnel, a pour objectif non seulement de valider l'année de formation mais aussi de permettre au futur enseignant de repérer ses acquis, d'analyser ses difficultés afin d'y remédier et de mieux cerner ses besoins en formation complémentaire. C'est ici que s'amorce authentiquement l'articulation entre formation initiale et formation continue.

Quand il a été partie prenante de la formation initiale dispensée, par les inspections auxquelles il procède, l'IEN joue un rôle déterminant dans la régulation et l'ajustement des différentes étapes de formation initiale et continue.

Le cadre institutionnel des interventions de l'IEN à l'IUFM

Trois possibilités actuelles :

- être IEN chargé d'une circonscription du premier degré ;

- être IEN chargé d'une circonscription fléchée IUFM ;

- être IEN détaché sur un poste d'enseignant à l'IUFM.

1- IEN chargé d'une circonscription du premier degré

Ses interventions à l'IUFM peuvent concerner, selon les cas :

- les concours de recrutement ;

- la direction et le suivi des mémoires professionnels ;

- la participation aux jurys d'évaluation des mémoires.

Ces interventions donnent droit au remboursement des frais de déplacement et au versement des vacations réglementairement prévues.

- Selon les spécificités ou les compétences personnelles, à la demande du Directeur de l'IUFM, intervention en formation dans différents modules.

Dans ce cas, l'IEN demande l'accord de l'IA pour le cumul des fonctions et bénéficie de vacations IUFM.

2 - IEN chargé d'une circonscription fléchée IUFM

Aujourd'hui, l'affectation sur un tel poste s'effectue après avis du Directeur de l'IUFM, avis qui vaut généralement décision.

Le SI.EN-FEN estime que ce pouvoir des directeurs d'IUFM est excessif et qu'il appartient à la CAPN de prendre en compte prioritairement pour une telle nomination l'avis de l'IA-DSDEN ou du recteur.

Les temps de service accordés respectivement à la circonscription réduite et à l'IUFM sur des bases non réglementaires, mais généralement en usage, 1/3 et 2/3, sous-estiment le temps nécessaire à la circonscription, notamment parce que les moyens : bureaux, secrétariat, conseillers pédagogiques…, ne sont pas suffisants pour les missions qui correspondent à la circonscription.

Si les temps de service sont généralement répartis comme indiqués ci-dessus, cela ne signifie pas que nous acceptons cette situation, nous préconisons au contraire une moitié du service en circonscription (un secteur de collège, comprenant des écoles annexes ou d'application).

Les temps de service et les moyens, étroitement associés, doivent impérativement faire l'objet d'une convention signée par le recteur et le directeur de l'IUFM, précisant les missions spécifiques et les apports respectifs, faute de quoi les missions des IEN chargés d'une circonscription fléchée IUFM risquent de perdre tout leur sens.

Conformément à la lettre du directeur de la DGF du 29-07-93, les IEN sur un tel poste bénéficient du même régime indemnitaire que les IEN chargés d'une circonscription.

3 - IEN détaché sur un poste d'enseignant à l'IUFM

Possibilité statutaire, à l'initiative de l'IEN intéressé, sa mise en œuvre relève de la décision du directeur de l'IUFM.

Dans le cadre du détachement, les fonctions sont définies par le directeur de l'IUFM, elles sont variées : responsable de site, gestion de la relation au terrain, coordination des interventions IMF, gestion de l'intervention de l'IUFM en formation continue, participation à l'élaboration des plans de formation, suivi des mémoires, enseignement et formation des PE.

Aucune perspective de promotion spécifique n'existant au sein dé l'IUFM, l'avancement des IEN détachés en IUFM doit être garanti.

Conclusion

L'intérêt de l'intervention des IEN en IUFM est évident.

Compte tenu de l'évolution non encore stabilisée des IUFM et de la diversité des situations, il serait dangereux de modifier prématurément les trois possibilités d'intervention actuellement ouvertes aux IEN du premier degré.

L'ouverture de possibilités identiques pour les autres spécialités d'IEN concernant la formation des autres catégories d'enseignants, est conditionnée d'abord par les garanties et les moyens qui peuvent être donnés aux IEN associés en fonction aujourd'hui.

Michel Le Bohec

Texte établi à partir des réflexions d'un groupe de travail, de la contribution écrite de Jean-Pol Rocquet et d'une motion de la section académique de Reims.

Groupe de travail

Jean-Pierre Baratault IEN/IUFM Paris ; Jean Bilak IPR-IA Dir adj IUFM Rouen ; Jean-José Buisine IEN/IUFM Lille ; Michel Le Bohec ; Christian Martinez IEN/IUFM Versailles ; Michel Marucelli

L'enseignement spécialisé : place de l'IEN-AIS
Adaptation et intégration scolaire

1 - Nécessité d'une continuité et d'une cohérence des dispositifs d'aide et d'accueil mis en place dans le premier et le second degré, y compris en ce qui concerne la formation d'enseignants spécialisés.

2- Demande d'un texte fondateur sur l'intégration.

Distinguer l'*intégration*, qui permet au jeune concerné de suivre un véritable cursus scolaire, de l'*insertion* qui se limite à un contact avec des pairs.

Demande que les moyens de l'intégration soient prévus en termes de formation des enseignants (1er et 2nd degrés), de formation d'enseignants spécialisés ;

- en termes de postes d'encadrement ;

- en termes de personnels d'accompagnement intervenant comme aides dans les déplacements.

3 - Demande que la prise en charge des jeunes handicapés par les structures scolaires - spécialisées ou non - les établissements de santé ou les établissements spécialisés s'établisse à partir de profils mieux définis.

4 - Demande que les commissions spécialisées puissent jouer pleinement leur rôle en matière d'intégration, ce qui implique l'affirmation du rôle des secrétaires de ces commissions et la valorisation de leurs fonctions.

5 - Demande, lorsqu'un partenariat est mis en place du fait de l'intervention de différents services, qu'une instance responsable de l'ensemble du dispositif soit désignée. Lorsqu'il y a scolarisation, cette instance étant l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Les réseaux d'aides

Rappel du rôle premier dévolu à l'école, chacun avec sa fonction (enseignant dans la classe, directeur de l'école) en matière de prise en charge des enfants dans leur diversité.

Demande que la formation de tous les enseignants comprenne des modules relatifs à la prise en charge des enfants handicapés ou présentant des difficultés particulières et à l'amélioration de la communication avec ces élèves.

Rappel de la fonction particulière de l'IEN de circonscription : animateur, coordinateur de chacun des réseaux de sa circonscription. Demande que tous les problèmes matériels du R.A.S.E.D. soient clarifiés (déplacement des personnels, attribution de locaux et de crédits spécifiques).

Demande que la formation des membres du R.A.S.E.D. conduise, entre autres, à la licence de psychologie.

Un dispositif de formation continue - en partenariat avec l'IUFM et l'université - pourra être mis en place pour permettre à l'ensemble des membres actuels des réseaux d'accéder à cette licence.

S.E.S., S.E.G.P.A., E.R.E.A.

Ces structures accueillent ceux des adolescents les plus en difficultés, difficultés appréciées par les commissions spécialisées.

L'accueil est effectué dans des perspectives d'insertion professionnelle. Le projet à développer pour chaque élève tend à le conduire vers un niveau de qualification reconnu et certifié : C.A.P. au minimum.

Nous demandons le maintien des SES, SEGPA, et EREA avec toutefois des mises en cohérence concernant le personnel et le financement.

En effet l'enseignement général est dispensé par les enseignants du premier degré qui, budgétairement, relèvent du second degré, alors que l'enseignement professionnel est assuré par des enseignants du second degré.

Le financement de ces structures est assuré en partie par le Conseil Général (enseignement général), en partie par le Conseil Régional (enseignement professionnel).

Nous demandons que l'orientation des élèves des S.E.S., S.E.G.P.A. ne soit pas précipitée mais alignée sur celle des élèves des classes ordinaires, c'est à dire située pour tous après la 3ème.

Nous demandons le maintien des S.E.S., S.E.G.P.A. avec maintien d'une formation professionnelle.

Nous exprimons nos plus vives inquiétudes quant au devenir des élèves au sein des C.E.A.C. qui substituent une formation technologique à une formation professionnelle.

L'IEN AIS

Conseiller technique de l'IA-DSDEN, l'IEN AIS coordonne aussi l'action des CCPE et, d'une manière plus vaste, l'ensemble du secteur AIS du département.

Nous demandons qu'une réelle articulation soit mise en place dans les départements entre l'IEN AIS et l'IEN de circonscription, sans pour autant que cela constitue un nouvel échelon hiérarchique.

Alors qu'il n'existe pas actuellement de conseiller technique du recteur pour l'AIS, nous demandons que le collège d'IEN AIS de l'académie soit associé à la réflexion sur le développement et le fonctionnement de l'AIS au niveau académique.

La scolarisation des jeunes malades

Leur vie s'articule autour de trois pôles : le domicile, "l'école/collège/lycée" et le milieu hospitalier.

Entre l'hôpital et le retour à l'école, la scolarisation est assurée à domicile.

Il convient de mettre en œuvre prioritairement les moyens de l'institution scolaire en recherchant d'abord l'intervention des enseignants des classes dans lesquelles sont habituellement scolarisés les jeunes malades.

Des crédits Éducation nationale devraient être réservés pour ces interventions.

Michel Le Bohec

Texte établi à partir des réflexions d'un groupe de travail et d'une contribution écrite de Maurice Daubannay

Groupe de travail

Jean-Luc Ballarin ; Annie Capron ; Ginette Chiclet ; Hélène Couderc ; Michel Le Bohec ; Michel Marucelli ; Michel Roure ; Andrée Saint-Marc

IPR-IA et IEN ensemble dans le SI.EN-Fen

- pour faire reconnaître notre place dans le système éducatif ;

- pour obtenir la juste reconnaissance de notre fonction.

Votes :

Élections au Bureau National

Représentant des retraités :

- AUPECLE Maurice — 122 voix : non élu
- CRUCHET Michel — 270 voix : élu

Collège écoles

- BOUVET Léon-Paul — 367 voix : élu
- DOMINÉ Gérard — 263 voix : non élu
- FULPIN Guy — 371 voix : réélu
- GUERRE Claude — 317 voix : réélu
- LE BOHEC Michel — 399 voix : réélu
- MARUCELLI Michel — 387 voix : réélu
- POULLIÉ Annick — 391 voix : élue

Commission de secteur Enseignement technique

- ALBERT Édith — 41 voix : non élue
- BAULARD Daniel — 55 voix : élu
- BOLINET Jean-Marc — 42 voix : non élu
- BORDAGE Roger — 78 voix : réélu
- COLLET Marie-Paule — 67 voix : élue
- DE GUNTEN Bernard — 58 voix : réélu
- HAMON Nicole — 53 voix : élue
- HASIAK Renée — 81 voix : réélue
- LEHALLE Bernard — 81 voix : réélu
- LE MOEL Maryse — 72 voix : réélue
- PARENT Gérard — 64 voix : élu
- PONGE André — 39 voix : non élu
- RIBEYROL Maurice — 59 voix : réélu
- RUAT Gabriel — 36 voix : non élu

Désignés pour siéger au B.N. :

- COLLET Marie-Paule
- HASIAK Renée
- LEHALLE Bernard
- LE MOEL Maryse

Commission Information orientation déjà élue :

- BLONDEEL Françoise
- CASTEL Guy
- CHAMPOLLION Pierre
- DAVID Bernard
- ETIENNE Claude
- GROSBRAS Francine
- LECLERCQ Daniel
- LEGROS Bernadette
- LESPES Bernard
- PIERRET Claude

Désignés pour siéger au B.N. :

- LESPES Bernard
- PIERRET Claude

Rapport d'activité

525 mandats exprimés

POUR :	402 (76,57 %)
CONTRE :	59 (11,24 %)
ABSTENTION :	64 (12,19 %)

Rapport financier

Adopté à l'unanimité

Action

ACADÉMIE	Mandats	POUR	CONTRE	ABST
AIX-MARSEILLE	36			
AMIENS	40	30		10
ANTILLES-GUYANE	31	20		11
BESANCON	30	30		
BORDEAUX	40	40		
CAEN	36	36		
CLERMONT-FER.	36	36		
CORSE	7			7
CRETEIL	34	18	8	8
DIJON	36	30		6
GRENOBLE	46	38	2	6
LILLE	64	64		
LIMOGES	17	17		
LYON	56	50		6
MONTPELLIER	50	50		
NANCY-METZ	45	30	15	
NANTES	46	46		
NICE	28	28		
ORLÉANS-TOURS	53	53		
PARIS	50	48		2
POITIERS	30	30		
REIMS	34	34		
RENNES	31	16		15
RÉUNION	20	18		2
ROUEN	39	39		
STRASBOURG	35	27		8
TOULOUSE	39	39		
VERSAILLES	67	55		12
STAGIAIRES 1è année	31	31		
TOM-ETRANGER	31			
Récapitulatif	1138			
Exprimés	1071	953	25	93
Pourcentage		89 %	2,3 %	8,7 %

Concours de recrutement I.E.N.

Premier degré

1er	BELMAS Pierre	CRETEIL
2ex	DERRIAZ Annie	LYON
	DROUIN Dominique	CRETEIL
	DUROZARD Jean-Pierre	CRETEIL
	GROSSE Agnes	NANCY-METZ
	POLARD Jean-Jacques	AMIENS
	ROSSIERE Serge	VERSAILLES
	SAPET Christine	LYON
9ex	BERTOUX Dominique	VERSAILLES
	CARON Christian	AMIENS
	DOS-SANTOS Veronique	VERSAILLES
	FORTIER Martine	VERSAILLES
	GREFF Daniel	NANCY-METZ
	REGNIEZ Evelyne	LA-REUNION
15ex	BIGOT Emmanuel	LILLE
	CAMBE Gilbert	CLERMONT-FERRAND
	CHAUFFIER Alain	POITIERS
	GANTE Fréderic	VERSAILLES
	HUGAULT Catherine	LA-REUNION
	JOZEFIAK Annie	LILLE
	KIGHELMAN Henri	GRENOBLE
	MANZONI Noëlle	REIMS
	QUINIO Hervé	AMIENS
	SEGURA Serge	TOULOUSE
	TORDEUX Lionel	AMIENS
26ex	AUMAGE Thierry	GRENOBLE
	BESSOL J.Yves	LILLE
	BRASSEUR Bernard	REIMS
	CARLIEZ Chantal	LYON
	COPPIN Regis	AMIENS
	DUCASSE Michel	TOULOUSE
	GUAENERE Philippe	NOUV-CALEDONIE
	MAHUT-WALLIAM Nathalie	BESANCON
	MARTINEZ Richard	BORDEAUX
	MIRDJANIAN Patrick	LYON
	PITANCE Marie-France	NANCY-METZ
	RICHARDSON Janine	LILLE
	WILLER René	NANCY-METZ
39ex	BACHALA Christiane	ROUEN
	CHARDONNET M.Odile	REIMS
	DEROUET Daniel	NANTES
	DETALMINIL Didier	ROUEN
	FERREIRA-DOS-SANTOS Annie	VERSAILLES
	HERRERA Jean-Marie	AIX-MARSEILLE
	LE-COSSEC Martine	NANTES
	LOUVOIS Eric	LILLE
	MOAL Jean-Paul	RENNES
	SEEBOLD Eric	NICE
	TIZON Jean-Paul	POITIERS
	VALA-VIAUX Françoise	VERSAILLES

Information et orientation

JEHL Fernand	STRASBOURG
HAUCHE-CORNE Sylvie	ORLEANS-TOURS
CAILLOU Jean-Noel	NANCY-METZ
BOUDRE-MILLOT Claudine	PARIS
VUILLERMINAZ Françoise	NANCY-METZ
CHEVALIER M.Christine	ROUEN
SAVEY Jean-Jacques	AMIENS
VAST Jean-Paul	BESANCON

Enseignement technique

Économie et gestion

1er	CHAPEY Alain	NICE
1er	TOSO Joelle	VERSAILLES
3ex	GUELTON Patrice	NANTES
3ex	TOMAS BOUIL M.Thérese	VERSAILLES
5ex	CAILLOT Gérard	NANTES
5ex	VERGER Dominique	PARIS
7ex	DEMANGE François	CLERMONT-FERRAND
7ex	DUSSART Nadine	AMIENS
7ex	PFEIFFER Josette	STRASBOURG
7ex	SUC Jean-Claude	CRETEIL

Sciences et techniques industrielles

1er	RAULIN Michel	CRETEIL
	SARRAZIN Jean-Claude	LILLE
	MOREAU Jean-Pierre	NANTES
	PONCHARD Michel	AIX-MARSEILLE
	PIERRE Daniel	AIX-MARSEILLE
	GAY Philippe	VERSAILLES
	CLOSSET Jean-Claude	CLERMONT-F
	DORION Gérard	ANTILLES-GUYANE
	BORY Daniel	LYON
	KERSULEC Jean-Yves	CLERMONT-FERRAND
11ex	DOUVRIN Josephine	GRENOBLE
11ex	METHIVIER Roger	GRENOBLE
11ex	RAMBEAU Michel	BORDEAUX

Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

CHAPUT Françoise	VERSAILLES
MAILLET Véronique	REIMS
GANTEIL Catherine	BORDEAUX

Anglais

BARBOT Michel	LIMOGES
MARTIN KELLIE Gérard	NANCY-METZ

Histoire-géographie

MICHELIN Joël	VERSAILLES
BARRIE François	STRASBOURG

Lettres

LANDIER Elisabeth	NANTES
BERNARD Norbert	AIX-MARSEILLE

16 (1) 43 22 68 19

3615 FEN code INS

16 (1) 43 22 88 92

Fax

I.P.R.-I.A.

Allemand

1er	RABAULT Christian	GRENOBLE
2e	KROHN Barbel	POITIERS
Liste complémentaire		
1er	HUMBERT Marie-Claude	LYON

Anglais

1er	FUSELIER Annie	REIMS
1er	ROUX Pierre	AIX-MARSEILLE
3e	LEFRANCOIS Michèle	ROUEN
4e	MOYA Nicole	PARIS
5e	BOUILLE J.Claude	ORLEANS-TOURS
6e	GENESTE Henri	CLERMONT-FD

Biologie-Géologie

1er	LAVIS Eric	GRENOBLE
2e	GUILLIER Michel	NANTES
Liste complémentaire		
1er	MUZELLEC Olivier	LILLE

Économie et gestion

1er	BOISSON Jean-Louis	DIJON
Liste complémentaire		
1er	AMARAE Marie-France	TOULOUSE

Éducation musicale

1er	OHANESSIAN Chantal	CRETEIL
Liste complémentaire		
1er	BAZIN Philippe	POITIERS

Éducation physique et sportive

1er	CHEVALIER Michèle	BORDEAUX
2e	BUTTIFANT Michel	RENNES
3e	GUEZILLE Guy	HORS ACADEMIE
Liste complémentaire		
1er	ALIN Christian	CAEN
2e	MESTEJANOT Didier	DIJON

Espagnol

1er	CLEMENTE Edouard	BORDEAUX

Établissements et vie scolaire

1er	MAYRAND Yves	LA REUNION
2e	ROBERT J.Louis	VERSAILLES
3e	FIEU André	TOULOUSE
4e	SAURET Philippe	REIMS
Liste complémentaire		
1er	LE BOUFFANT Michel	VERSAILLES
2e	FLAVIER Jacques	TOULOUSE
3e	CHAMPEYROUX M.Christine	ROUEN

Histoire-géographie

1er	GIELEN Patrice	REIMS
2e	CARNAT J.Louis	DIJON
3e	GRANIER Gérard	ROUEN
4e	STOUDER Paul	VERSAILLES
5e	RENET Jacqueline	LYON
6e	PIFFAULT Michel	PARIS

Lettres

1er	MERLET Alain	CRETEIL
2e	LE GUILLOU Philippe	RENNES
3e	HAILLANT J.Marie	ROUEN
4e	BOUTY Annie	AIX-MARSEILLE
5e	PIERREL Dominique	NANCY-METZ
6e	DESVAUX Philippe	BORDEAUX
7e	KAVOUDJIAN Martine	ROUEN
8e	MARTIN Marguerite	ORLEANS-TOURS
9e	DESERT Jacques	TOULOUSE
10e	AUBANELLE Jean	REIMS
11e	DUFOUR Martin	CRETEIL

Mathématiques

1er	CANET J.François	AIX-MARSEILLE
2e	FERRAND Patrick	GRENOBLE
3e	STAMON Françoise	PARIS
4e	VOISIN Annick	CRETEIL
5e	CESANO Joseph	VERSAILLES
6e	FELLONEAU Claude	CRETEIL
7e	AUDOUIN M.Claude	VERSAILLES

Philosophie

1er	SAINTE-ROSE Dominique	GRENOBLE

Russe

1er	BAUDESSEAU Gérard	MONTPELLIER

Sciences physiques

1er	GANIVET Gérard	LYON
2e	OSTOJSKI Michel	LILLE

Sciences et techniques industrielles

1er	RAGE Michel	CLERMONT-FD
2e	DAUBIGNARD Philippe	LYON
3e	DUISIT Jacques	AIX-MARSEILLE
4e	WIEL Brigitte	LYON
5e	VANACKERE Philippe	LILLE
6e	KOQUELY Robert	NANCY-METZ
7e	EVEN Patrice	VERSAILLES
8e	COURTEILLE Patrick	STRASBOURG
9e	AUBERT Marc	AIX-MARSEILLE

PARCOURS PÉDAGOGIQUES

P2595

F3308. GUIDE PRATIQUE DE L'ENSEIGNANT
Collection Parcours pédagogiques 66,00 F

F3312. FORMER ET ACCOMPAGNER LES TUTEURS
Collection Parcours pédagogiques à paraître

F3313. GUIDE DU TUTEUR EN ENTREPRISE
Collection Parcours pédagogiques à paraître

F3314. GUIDE DU FORMATEUR EN CFA
Collection Parcours pédagogiques à paraître

F66. SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES GUIDE PRATIQUE DU BAC STT
Collection Parcours pédagogiques 69,00 F

RAPPEL DES TITRES DÉJÀ PARUS :

F31. FORMATION EN ALTERNANCE ET CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION	69,00 F
F3009.ENSEIGNER AVEC L'INFORMATIQUE	69,00 F
F30. DES MOTS POUR LE SAVOIR PRÉCIS DE TERMINOLOGIE DE LA FORMATION	59,00 F
F22. DU RÉFÉRENTIEL À L'ÉVALUATION	66,00 F
F3031.SCIENCES MÉDICO-SOCIALES - GUIDE PRATIQUE DU NOUVEAU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE	45,00 F

FOUCHER
31 RUE DE FLEURUS • 75278 PARIS CEDEX 06

Veuillez m'adresser sans engagement votre documentation sur vos collections pédagogiques.
Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

Coupon-réponse à retourner à l'adresse suivante:
Éditions FOUCHER 31 rue de Fleurus 75278 Paris cedex 06